

RAPPORT 2021

GROUPE CCR INVESTISSEUR RESPONSABLE

GROUPE
CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE



2021

FAITS MARQUANTS

96 % du portefeuille d'actifs mis en transparence
85 % des fonds collectifs vs 54 % en 2020

Adhésion aux PRI

29 % du portefeuille groupe est composé d'**actifs ESG - climat**

5 % du portefeuille groupe est composé de **green bond**

Social et Sustainable bonds en deux ans :
x 6 en gestion directe **x 2** dans les fonds dédiés

1 % des actifs totaux engagés dans le plus grand fonds mondial d'infrastructures **d'hydrogène décarboné**

2030 Engagement sortie du charbon
Engagement sortie des hydrocarbures non conventionnels

100 % des sociétés de gestion partenaires signataires des PRI

50 % des immeubles tertiaires labélisés

100 % des immeubles résidentiels et tertiaires ont un contrat en énergie verte

ÉDITO



Bertrand Labilloy
Directeur Général

Laurent Montador
Directeur Général Adjoint

Le présent rapport décrit la manière dont le groupe CCR intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses activités d'investissement. Il montre également comment CCR contribue à la politique du gouvernement pour l'adaptation au dérèglement climatique, la transition énergétique et la préservation de la biodiversité. Pour chacune de ces thématiques, il décrit les progrès effectués en 2021 à la fois sur le plan des outils mis en œuvre, des réalisations concrètes et des résultats obtenus.

Pour ne donner que quelques exemples, mentionnons en premier lieu le taux de mise en transparence du portefeuille d'investissements qui s'élève à 96 % et garantit la qualité et l'exhaustivité des données utilisées pour la production de ce rapport.

Il faut noter également que CCR et CCR Re ont massivement contribué au plan France 2030, dont l'ambition est de faire de la France le leader de l'hydrogène décarboné, en souscrivant 100 millions d'euros dans le fonds d'infrastructure Clean H2 Infra Fund spécialisé dans les infrastructures de production, transport, stockage et distribution d'hydrogène.

Tous ces efforts et ces initiatives produisent des résultats. Ceux-ci positionnent le groupe CCR parmi les références

du marché. Ainsi, le portefeuille d'investissements du Groupe était composé à fin 2021 pour près des trois dixièmes d'actifs ESG-Climat, tandis que les trois cinquièmes de nos actifs sous gestion déléguée relevaient des articles 8 ou 9 du règlement SFDR.

Ces excellents résultats témoignent de l'engagement de l'ensemble des collaborateurs en faveur d'une gestion responsable de l'environnement et des équilibres sociaux, en cohérence avec les missions du Groupe et le sens recherché par son actionnaire et ses clients.

Ils répondent en particulier à l'urgence climatique qui est confirmée par les propres études du Groupe sur l'évolution des catastrophes naturelles à l'horizon de 2050 et aussi, malheureusement, par les événements météorologiques extrêmes qui ont marqué l'actualité en 2021.

Notre ambition est de poursuivre ces importants efforts dans la durée pour rester à la hauteur des enjeux concernés.

Nous y travaillons avec application et régularité avec le soutien de nos clients, des pouvoirs publics et de nos partenaires dans l'écosystème scientifique, et dans le respect des principes fondateurs de l'entreprise.

SOMMAIRE

Ce rapport présente les informations visées par le décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat pour le portefeuille groupe CCR au 31 décembre 2021.

Il présente par ailleurs les informations recommandées par la Task-Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD).

GROUPE CCR

ACTEUR RESPONSABLE



01.1 Raison d'être du groupe CCR	8
01.2 La stratégie d'investissement responsable	10
A/ Charte d'investissement socialement responsable (ISR)	10
B/ Politique d'investissement responsable	11
C/ Gouvernance	14

INVESTISSEUR SOCIALEMENT IMPLIQUÉ



02.1 L'accompagnement de la transition sociétale	20
02.2 La démarche ESG	22
A/ Investissements financiers en direct	22
B/ Investissements en gestion déléguée	24
C/ Investissements en immobilier direct	27
02.3 Résultats de l'analyse ESG (hors immobilier direct)	32

En couverture :
Arrivée d'Energy Observer à Hawaii
© Energy Observer Productions / Georges Conty

GROUPE CCR

INVESTISSEUR AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



03.1 Engagement pour une économie bas-carbone	36
03.2 Financement de la transition	37
A/ Obligations vertes	37
B/ Financement des solutions innovantes au service de la transition	38
C/ Mesure part verte et part brune	40
03.3 Résultats d'exposition aux risques climatiques	43
A/ Risques de transition : impact des investissements sur le climat	44
B/ Risques physiques : impact du changement climatique sur les investissements	46
03.4 Exposition de l'immobilier détenu en direct aux risques climatiques	49

INVESTISSEUR ATTENTIF À LA BIODIVERSITÉ



04.1 La protection de la biodiversité dans la stratégie d'investissement	52
04.2 Résultats d'exposition aux risques liés à l'érosion de la biodiversité	53
A/ Risques de transition : impact des investissements sur la biodiversité	54
B/ Risques physiques : dépendance du portefeuille aux services écosystémiques	55

05 ANNEXES 56

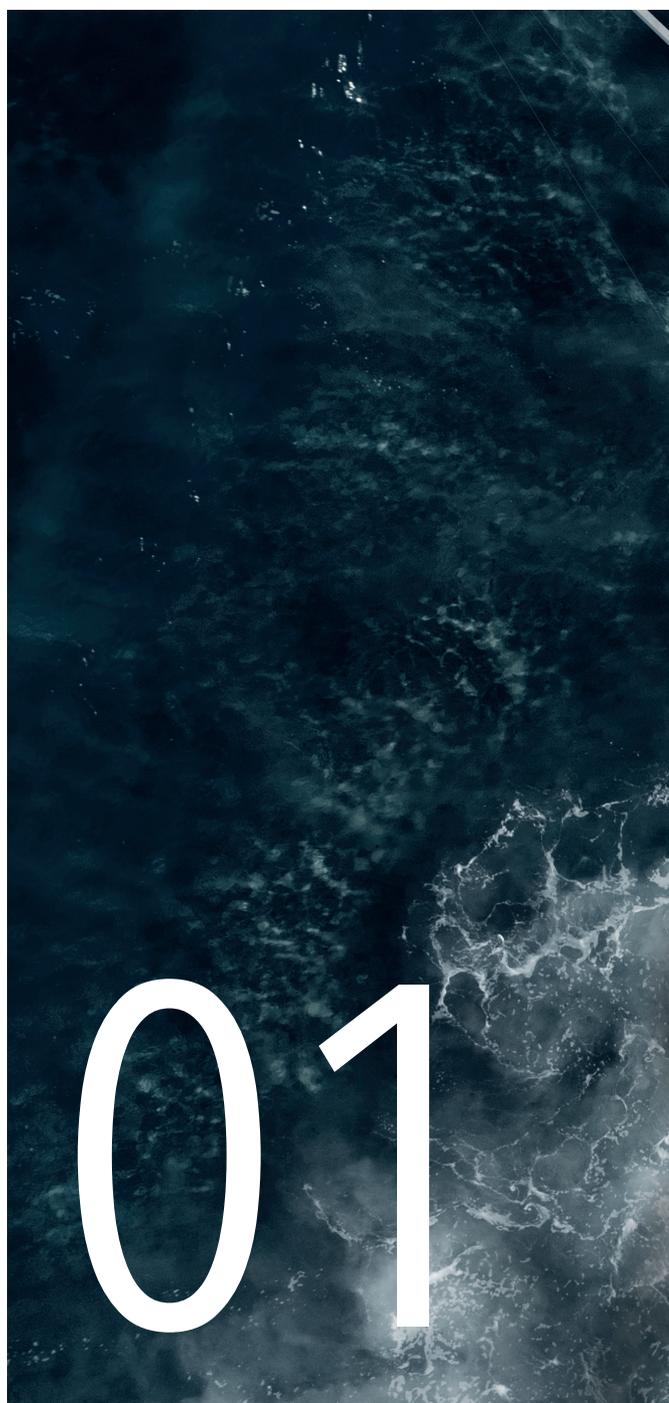
GROUPE CCR, UN ACTEUR RESPONSABLE

01.1 RAISON D'ÊTRE DU GROUPE CCR 8

01.2 LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE 10

- A- Charte d'investissement responsable
- B- Politique d'investissement responsable
- C- Gouvernance

CCR est mécène de l'expédition océanique Polar POD lancée par Jean-Louis Étienne. Polar POD, plateforme océanographique de 100 mètres de hauteur, à zéro émission, équipée d'une nacelle située à 15 mètres au-dessus de la surface pourra héberger 8 personnes. Conçue pour s'affranchir des conditions de mer extrême, elle permettra aux scientifiques de collecter des données d'un intérêt majeur et jusque là inaccessibles. Pour sa première exploration, Polar POD dérivera pendant trois mois dans les eaux du puissant courant circumpolaire afin d'étudier l'océan Austral qui entoure l'Antarctique.





01.1 RAISON D'ÊTRE DU GROUPE CCR

Le groupe Caisse Centrale de Réassurance, détenu par l'État et fort d'une expérience de plus de 75 ans en réassurances publiques et de marché, se classe parmi les 30 premiers acteurs internationaux de la réassurance.

Réassureur public, CCR propose avec la garantie de l'État et dans l'intérêt général, des couvertures contre les catastrophes naturelles et les risques non assurables aux compagnies d'assurances opérant en France.

Réassureur international et multispécialiste, filiale de CCR, CCR Re couvre les branches Vie, Non-Vie et Spécialités en France et dans 80 pays dans le monde.

Le groupe Caisse Centrale de Réassurance est un acteur incontournable de la réassurance, reconnu pour son expertise dans la gestion des risques, son agilité et pour la qualité de ses activités de recherche scientifique.

Raison d'être de CCR

Dans l'intérêt général, réassurer avec la garantie de l'État les risques résultant d'événements exceptionnels sur le territoire français, tels que les catastrophes naturelles, les attentats et actes terroristes ou les autres risques non assurables, et contribuer par ses activités de recherche et de conseil à l'étude des risques de toute nature, à leur prévention, à leur gestion et à leur couverture.

Le réchauffement climatique et l'intensification des catastrophes naturelles renforcent le recours à l'expertise du Groupe.

Menant depuis plus de 15 ans des travaux de recherche et développement dans le domaine des catastrophes naturelles, le Groupe produit des études de modélisation réalisées en partenariat avec des organismes scientifiques français qui s'inscrivent dans une optique de compréhension fine des phénomènes et de leurs impacts en termes de dommages assurés.

Elles permettent de renforcer la culture du risque et d'identifier les bonnes pratiques en termes de prévention et de gestion de crise.

Les modèles de CCR ont été utilisés pour réaliser des études de prévention, notamment dans le cadre de la convention avec la DGPR (ministère de la Transition écologique), dont l'objectif consiste à mettre l'expertise de CCR à la disposition des services de l'État, centraux ou déconcentrés, dans une perspective d'aide à la décision.

Ils ont également été mis à contribution pour réaliser des études d'exposition, au Maroc dans le cadre d'un projet financé par la Banque mondiale et en France pour RTE (Réseau de Transport d'Électricité).

DE LA STRATÉGIE RESPONSABLE DU GROUPE CCR...

La stratégie de réassurance du groupe CCR repose sur trois principes qui découlent de sa raison d'être :

- **Principe de solidarité** : grâce au régime de réassurance publique mis en œuvre avec les compagnies d'assurances qui y adhèrent, le groupe CCR donne accès aux entreprises et aux particuliers à une couverture abordable des risques d'événements exceptionnels et les fait bénéficier de remboursements en cas de sinistres ;
- **Prévention du risque physique** : le groupe CCR est un acteur de référence reconnu¹ dans le champ scientifique de l'étude et de la gestion du risque physique lié aux catastrophes naturelles et un intervenant multispecialiste des autres branches d'assurance ;
- **Accompagnement sociétal** : le groupe CCR couvre les risques de catastrophes naturelles auxquels sont exposées les populations et maintient une offre d'assurance abordable sur tout le territoire national, y compris les régions les plus vulnérables.

... À UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Fort de cette stratégie, dès la publication de son premier rapport ESG – Climat en 2016², le groupe CCR s'est inscrit dans une démarche d'amélioration continue pour intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses décisions d'investissement.

L'année 2019 a été l'occasion pour le groupe CCR de préciser sa stratégie d'investisseur responsable et de formaliser sa charte et sa politique d'investissement responsable.

En 2020, au-delà du cadre réglementaire, le groupe CCR a renforcé de façon volontaire l'intégration dans ses pratiques des risques liés au climat dans ses pratiques, en suivant les recommandations de la Taskforce on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

L'année 2021 marque une nouvelle évolution de la publication extra-financière conformément au décret d'application de l'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat.

Le groupe CCR n'est pas soumis aux exigences posées par le règlement UE 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Sustainability-related Disclosures in the Financial Services Sector – dit communément SFDR), ni au règlement UE 2020/852 sur les investissements durables (dit « Taxinomie européenne »). Cependant, il intègre certaines de leurs dispositions afin de poursuivre ses efforts d'amélioration continue en matière extra-financière.

L'engagement du groupe CCR : financer, mesurer, s'engager

- Financer la transition écologique, énergétique et sociétale ;
- Mesurer l'impact de ses investissements ;
- S'engager sur une réduction des effets négatifs, en particulier des émissions de gaz à effet de serre.

¹ Rôle de conseil de l'ACPR, Convention avec le ministère de la Transition écologique, Loi n°2021-1837 du 28 décembre 2021, article 8

² Conformément à l'article 173 VI de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

01.2 LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

A - CHARTE D'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR)

Le groupe CCR s'est doté en 2019 d'une charte ISR définissant sa stratégie et sa politique d'investissement responsable. Cette charte repose sur trois piliers :

- Pilier 1 : Prévention du risque de transition ;
- Pilier 2 : Adaptation aux risques physiques ;
- Pilier 3 : Accompagnement de la transition sociétale.

À travers cette charte le groupe CCR a choisi :

- d'une part, de renforcer la gestion des risques (de transition, physiques et ESG) par leur intégration dans la politique d'investissement et par la mesure de leur impact sur les portefeuilles ;
- d'autre part, de contribuer au financement d'initiatives accompagnant la transition environnementale et sociétale.

Sur ces différents piliers, le groupe CCR contribue à l'atteinte progressive d'Objectifs de Développement Durable (ou ODD).

Figure 1 : Ambitions et leviers d'actions associés aux trois piliers



B - POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

La politique d'investissement responsable s'appuie sur la définition d'un cadre de gestion des risques ESG propre à chacun des trois piliers et sur un programme ciblé d'investissement responsable, avec l'objectif de générer une performance financière sur le long terme.

Le groupe CCR a initié un certain nombre d'actions significatives et pris des engagements importants qui confirme sa qualité d'investisseur responsable.

Figure 2 : Objectif général de contribution à la performance financière de long terme du groupe CCR

PILIER	GESTION DES RISQUES	INVESTISSEMENTS
1 Prévention du risque de transition	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Désengagement des activités liées au charbon et aux hydrocarbures non conventionnels ➢ Analyse du portefeuille au regard des risques de transition liés au réchauffement climatique (Empreinte carbone Scope 1, 2 & 3, parts vertes et brunes, Température) ➢ Évaluation des risques de transition liés à l'érosion de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Investissement dans des fonds à impact environnemental, dans le plus grand fonds de la filière hydrogène (1 % Actifs sous gestion) ➢ Investissement en direct dans des obligations vertes
2 Adaptation aux risques physiques	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Analyse de l'exposition du portefeuille aux risques physiques liés au réchauffement climatique <ul style="list-style-type: none"> - Financier : méthode CRIS Carbon4Finance - Immobilier : Batadapt et outil propriétaire ➢ Évaluation des risques physiques liés à l'érosion de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Financement d'actifs œuvrant à l'adaptation au changement climatique ➢ Fonds thématiques (CatBonds..)
3 Accompagnement de la transition sociétale	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Analyse des scores ESG des émetteurs ➢ Controverses ➢ Exclusions sectorielles et normatives 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Investissement en direct dans des obligations sociales et durables ➢ Investissement dans des fonds à impact social ➢ Création de questionnaires à l'attention des 62 Sociétés de gestion et concernant 143 fonds ➢ Incitation des partenaires de gestion à voter en assemblée générale

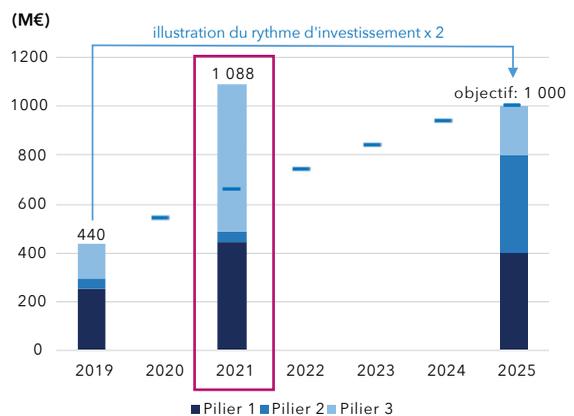
Le Groupe a décidé en 2019 d'engager chaque année 20 % des flux d'investissement sur l'un des trois piliers, soit environ 100 M€ par an, se fixant un objectif de financement d'investissements responsables d'ici 2025 de 1 Md€. Cet engagement permet à terme de plus que doubler la taille du portefeuille d'investissements thématiques associés à ces trois piliers de la charte.

L'année 2022 sera l'occasion de faire évoluer la politique ISR en intégrant les ambitions liées à la biodiversité et de confirmer celles relatives à l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050.

Il s'agira de continuer à accompagner les entreprises sur le chemin de l'adaptation et de la transition climatique, et de favoriser une réallocation du capital vers des projets innovants et des entreprises vertueuses.

Les objectifs d'investissements responsables pris en 2019 à horizon 2025 ont été atteints, en avance de phase, dès 2021, tout en maintenant un rendement financier performant.

Figure 3 : Programme d'investissement sur les trois piliers



- Exemples de supports :
- obligations vertes
 - social, sustainable bonds
 - fonds d'impact
 - immobilier certifié
 - infrastructures

STRUCTURE DU PORTEFEUILLE ET MISE EN TRANSPARENCE

L'année 2021 a été marquée par une évolution majeure de la qualité de l'information des portefeuilles.

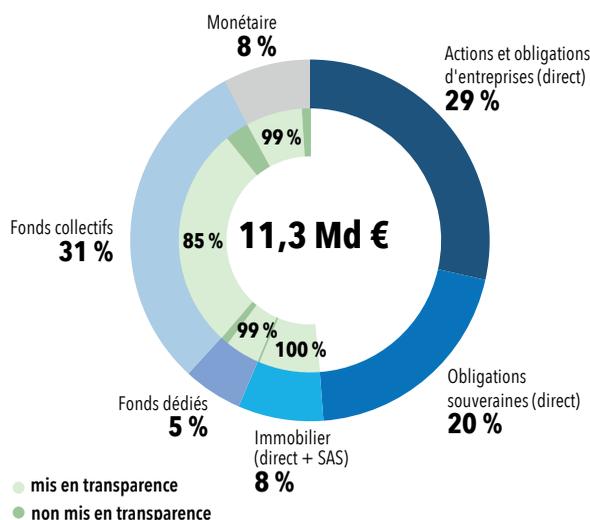
Le groupe CCR considère comme fondamental d'avoir recours à des données exhaustives et de qualité. La compréhension fine est nécessaire à un double niveau :

- sur le portefeuille : quels sont les émetteurs détenus (y compris dans les fonds collectifs ouverts). Pour cela l'intégralité du portefeuille a fait l'objet d'une mise en transparence ;
- sur les méthodologies des fournisseurs de données. À cet effet, le groupe CCR a mené une série d'audits, en s'appuyant notamment sur ses experts climat.

Le groupe CCR s'inscrit dans un exercice de transparence et d'amélioration continue.

Au 31 décembre 2021, le groupe CCR gère un portefeuille de 11,3 Md€. La gestion des actifs du groupe CCR est pilotée avant tout sous contrainte de passif dans le cadre d'une gestion prudente.

Figure 4 : Structure du portefeuille du groupe CCR au 31/12/2021 et mise en transparence (en % par catégorie d'investissements ; valeur boursière)



Le groupe CCR a fait le choix de mettre en transparence l'ensemble de ses actifs en gestion déléguée, afin de remonter aux positions détaillées des émetteurs ultimes. Cette connaissance fine du portefeuille est indispensable au suivi des risques.

Les gérants de CCR peuvent ainsi suivre les émetteurs des fonds collectifs et dédiés et identifier les positions qui iraient à l'encontre de la politique ISR du groupe CCR.

L'année 2021 a été marquée par une progression majeure de la mise en transparence du portefeuille, principalement celle relative aux fonds collectifs qui passe de 54 % en 2020 à 85 % en 2021.

Ainsi le groupe CCR atteint, en avance de phase, l'objectif de transparence de 80 % fixé en 2019 pour 2022 et le dépasse même en atteignant 96 %.

La mise en transparence pour améliorer le suivi des risques ESG

« Issue de la directive Solvabilité 2, la transposition des portefeuilles, c'est-à-dire la communication ligne à ligne de l'intégralité des portefeuilles est de plus en plus réclamée aux sociétés de gestion. Les compagnies d'assurances et de réassurance doivent en effet pouvoir calculer leur exposition sur l'ensemble de leurs portefeuilles y compris lorsqu'elles investissent dans des fonds ouverts.

Utiliser la transposition afin d'évaluer et suivre les indicateurs ESG-Climat de ses portefeuilles permet d'obtenir une granularité fine et de garder ainsi une cohérence globale des indicateurs de durabilité pour les investissements en fonds ouverts. Dans une démarche de promotion de l'ISR, c'est une pratique qu'on ne peut qu'encourager chez un investisseur responsable, et saluer pour le groupe CCR. »

Nicolas Fournier,
cofondateur et dirigeant de Sequantis LT



OUTIL D'ANALYSE ESG-CLIMAT-BIODIVERSITÉ

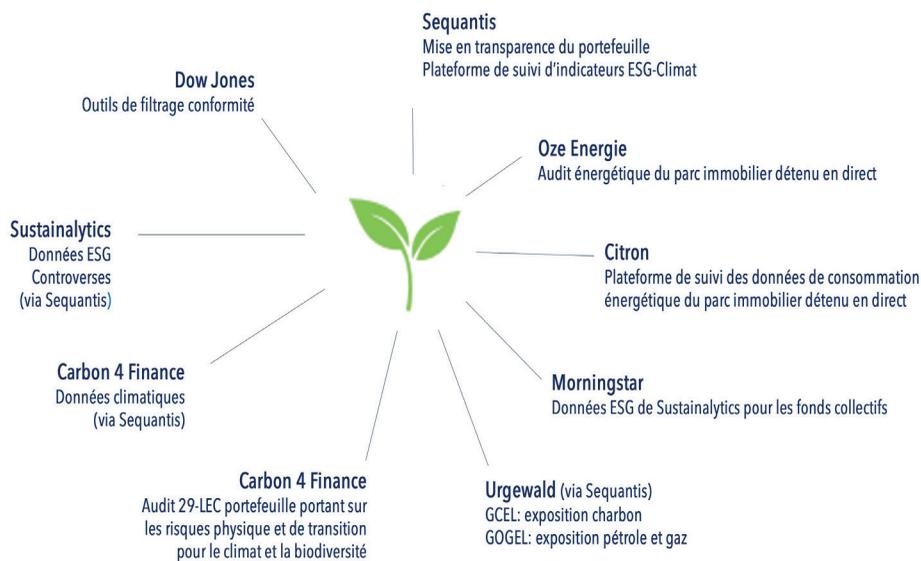
Dans un objectif d'intégration des critères de durabilité dans la gestion, les gérants ont recours à la plateforme Sequantis Transition Monitor (STM) pour suivre les indicateurs ESG-Climat appliqués aux portefeuilles directs et transparisés (hors immobilier direct).

Afin de renforcer et mener à bien sa stratégie responsable, le groupe CCR a audité un nombre important de fournisseurs de données, dans le souci de comprendre les méthodologies appliquées et de choisir les acteurs les plus en ligne avec sa charte ISR.

À l'issue de cet audit, le groupe CCR a choisi de faire appel à Carbon4Finance, acteur reconnu pour son expertise climat (sélectionné par l'Eurosysteme pour fournir des données climatiques) pour la mesure des risques physiques et de transition.

Le groupe CCR a par ailleurs participé au développement du projet Climate Risk Impact Screening (CRIS) en concluant en 2017 un partenariat avec Carbone 4.

Figure 5 : Prestataires CCR sur les enjeux ESG-Climat et Biodiversité



C - GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres des conseils d'administration sont régulièrement confrontés à la prise en compte des conséquences du réchauffement climatique dans le cadre des activités de réassurance du groupe CCR.

Plusieurs administrateurs sont reconnus pour leur expertise en matière d'enjeux climatiques, certains font partie du ministère de la Transition écologique.

Par ailleurs, des administrateurs participent à la Commission Climat et Finance Durable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et contribuent à des services de veille et d'échanges sur les sujets en pointe sur l'ESG et le climat.

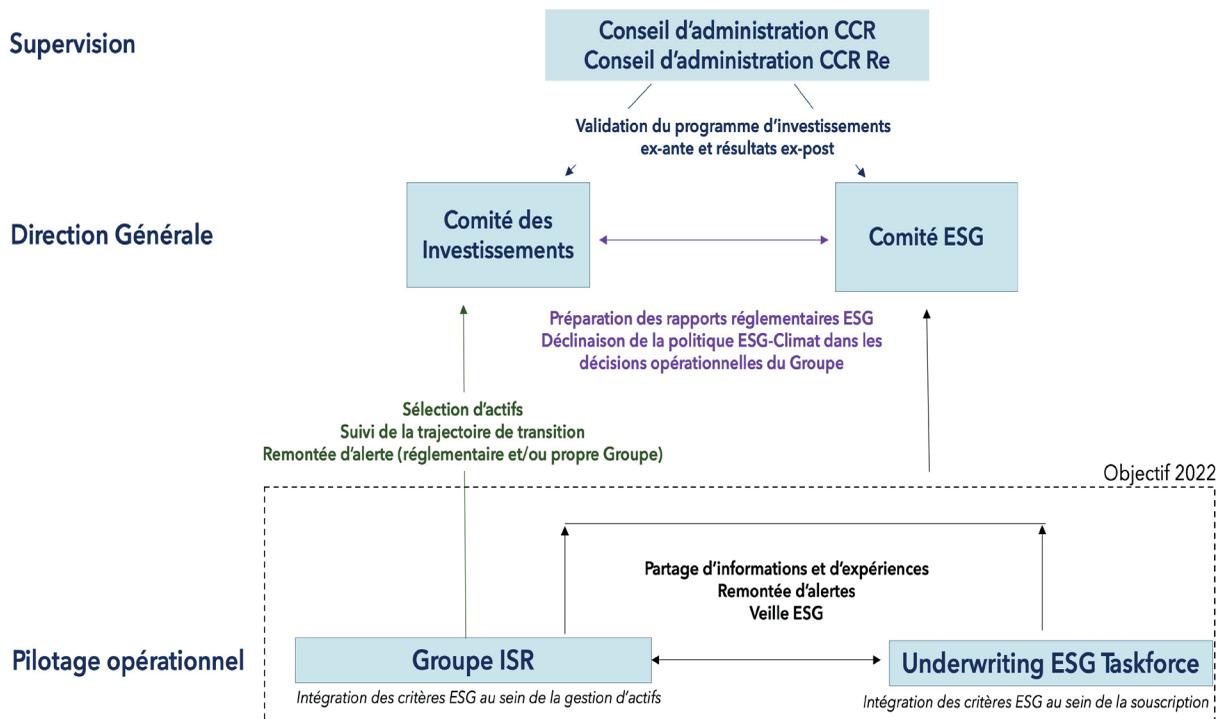
La stratégie d'investissement responsable, ses objectifs

et sa mise en œuvre sont présentés pour validation aux conseils d'administrations de CCR et de CCR Re. Ils sont saisis au moins de façon biannuelle sur les enjeux ESG - Climat :

- pour l'examen ex-ante et l'approbation de la politique d'investissements sur proposition des comités d'audit, des risques et des comptes des deux entités ;
- pour l'examen ex-post du rapport ESG – Climat de l'exercice précédent en vue de sa publication, afin de rappeler l'ensemble des enjeux liés au contenu du rapport réglementaire et d'échanger sur la mise en œuvre et les prolongements des mesures mentionnées.

L'année 2022 sera l'occasion pour le conseil d'administration de poursuivre l'intégration des enjeux ESG dans son fonctionnement.

Figure 6 : Comitologie



L'ESG INTÉGRÉ DANS LE PROCESSUS OPÉRATIONNEL

En 2021, la gouvernance des enjeux ESG s'est renforcée, un groupe de travail ISR a été créé, il est piloté par une analyste ESG et se réunit chaque semaine. Il est composé principalement des gérants d'actifs financiers et immobiliers.

Par cette organisation la gestion extra financière est directement portée par les gérants financiers.

Figure 7 : Charte de fonctionnement - Groupe ISR

GROUPE ISR Objectifs : Ce groupe de travail a pour vocation à construire la politique ISR, veiller à son implémentation par le suivi trimestriel d'indicateurs clés, rédiger les rapports inhérents à l'investissement responsable, etc.	
Membres <ul style="list-style-type: none">- Directeur des Investissements- Directrice adjointe des Investissements- Responsable de la Gestion Déléguée- Responsable de la Gestion Directe- Conseiller Direction Générale- Responsable Valorisation et Contrôle de Gestion Immobilière- Gestionnaire Financier & Conformité- Analyste ESG (coordinatrice & responsable du CR)	Missions <ul style="list-style-type: none">- Élaboration politique d'investissement responsable- Analyse d'indicateurs clés de suivi d'engagements ESG et Climat, notamment pour le pilotage de la trajectoire de transition des portefeuilles- Conception et élaboration de rapports réglementaires- Revue réglementaire- Revue concurrentielle- Remontée d'informations issues des réunions de place/forum ISR
Productions <ul style="list-style-type: none">- Rapports ESG et climat des portefeuilles- Analyse spécifique <i>ad'hoc</i>- Ordre du jour et compte rendu	Durée/Fréquence Réunion hebdomadaire Durée : 90 min

Par ailleurs, au passif, un groupe de travail Underwriting ESG Taskforce a été constitué afin d'intégrer les enjeux ESG au sein des activités de souscription.

MOYENS DÉPLOYÉS

Formation Continue

Le groupe CCR investit depuis plusieurs années dans la formation continue de ses collaborateurs sur la thématique ESG. Ainsi, tous les gérants d'actifs et des membres du COMEX reçoivent chaque année depuis 2019 une formation sur la finance durable dispensée par Novethic.

L'année 2021 a été l'occasion de recruter une analyste ESG qui effectue notamment une veille réglementaire et concurrentielle et assure des formations sur des points dédiés. Elle est membre de la Commission Développement Durable et du groupe de travail ESG de France Assureurs.

Le groupe CCR contribue activement aux réflexions sur l'ESG et le Climat, notamment en tant que :

- Membre du groupe de Travail ESG-Climat de France Assureurs,
- Membre de la Commission Développement Durable de France Assureurs,
- Participant à des tables rondes de l'ACPR, notamment sur la gouvernance du risque de changement climatique.

Adhésion à des initiatives de place :

- Signataire de la charte Plan Bâtiment Durable,
- Adhérent aux PRI (Principles for Responsible Investment).

1	Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements
2	Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires
3	Nous demandons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG
4	Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs
5	Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes
6	Nous rendons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes



Mathilde Mancel, Analyste ESG

« La sensibilisation de toutes les directions aux enjeux ESG ainsi que l'identification des meilleures pratiques sont clés dans le déploiement d'une stratégie de durabilité d'un groupe. Pour cela, il est nécessaire de connaître les critères de soutenabilité, de maîtriser les outils, d'auditer les méthodologies et de savoir interpréter les données, le tout dans un contexte réglementaire mouvant. Le groupe CCR s'inscrit pleinement dans cette démarche d'exhaustivité, de transparence et de qualité des informations traitées relatives aux enjeux de soutenabilité. »

Le groupe CCR rejoint les 365 signataires français des Principes pour l'Investissement Responsable définis et soutenus par l'ONU. L'adhésion aux PRI est une évidence pour le groupe CCR qui est engagé depuis plusieurs années pour une finance responsable et durable.

Signatory of:



UNE APPROCHE RESPONSABLE AU-DELÀ DES INVESTISSEMENTS

Les enjeux ESG dépassent les activités d'investissement et animent l'ensemble des équipes du Groupe dans leurs initiatives. La direction de l'Actuariat et des Risques a intégré le risque climatique au référentiel des risques.

Il a commencé à être décliné au cours de l'année 2021 sur l'ensemble des cartographies des entités opérationnelles du Groupe.

La sensibilisation des différentes directions à ce risque s'effectue notamment par les Responsables du Contrôle Permanent qui représentent environ 10 % des effectifs du Groupe.

Les trois piliers déclinés par le groupe CCR démontrent la cohérence de son approche responsable sur l'ensemble de ses activités.

Figure 8 : Une approche responsable au-delà des investissements

PILERS	PASSIF SOUSCRIPTION	ENTITÉ RSE
1 Prévention du risque de transition	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Exposition au charbon : limite d'exposition au charbon thermique (dommages/engineering) pour CCR Re, exposition pour CCR en tant que réassureur public ➤ Prise en compte du risque climatique dans le rapport ORSA depuis 2018 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Partenariat de mécénat avec Energy Observer et Polar POD ➤ Diverses actions sur le siège social : souscription à des contrats d'énergie verte, valorisation des déchets, actions en faveur de la mobilité douce (abonnements Velib')
2 Adaptation aux risques physiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étude pour RTE de l'exposition du réseau français d'électricité au risque d'inondation à horizon 2050 ➤ Reconnaissance du rôle de CCR : appui aux pouvoirs publics en charge de la prévention ➤ Partenaire de l'exercice pilote ACPR sur les stress test climatiques ➤ Intégration des risques physiques dans la politique de tarification 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Publication de travaux scientifiques, notamment sur la prévention des risques climatiques ➤ Partenariats de recherche (Météo-France, DGPR, etc.)
3 Accompagnement de la transition sociétale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyse de l'exposition aux risques ESG dans les pays dans lesquels CCR Re intervient ➤ Activité de réassurance permettant à chacun d'accéder à une couverture abordable 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inclusion: 91 % index égalité hommes - femmes ➤ Signataire de la charte de diversité et accompagnement du handicap ➤ Multiculturalisme et multilinguisme : 21 nationalités, 15 langues parlées

GROUPE CCR, UN INVESTISSEUR SOCIALEMENT IMPLIQUÉ

02-1
L'ACCOMPAGNEMENT
DE LA TRANSITION SOCIÉTALE 20

02-2
LA DÉMARCHE ESG 22

- A- Investissements financiers en direct
- B- Investissements en gestion déléguée
- C- Investissements en immobilier direct

02-3
RÉSULTATS DE L'ANALYSE ESG 32
(HORS IMMOBILIER DIRECT)

En 2021 CCR poursuit son mécénat avec Energy Observer, l'année des plus grandes traversées de cette odyssee dans un contexte mondial toujours fragilisé par la crise sanitaire.

Victorien Erussard est nommé premier ambassadeur français des 17 Objectifs de développement durable (fixés par l'ONU à l'agenda 2030) par le ministère de la Transition écologique, des objectifs qui sont au cœur des missions d'Energy Observer Foundation aujourd'hui.

© Energy Observer Productions / Agathe Roullin 29 mars 2018





02.1 L'ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION SOCIÉTALE

Le groupe CCR soutient l'économie réelle en tant qu'investisseur responsable. C'est la raison pour laquelle il a fait de l'accompagnement de la transition sociétale un pilier de sa charte d'investissement responsable.

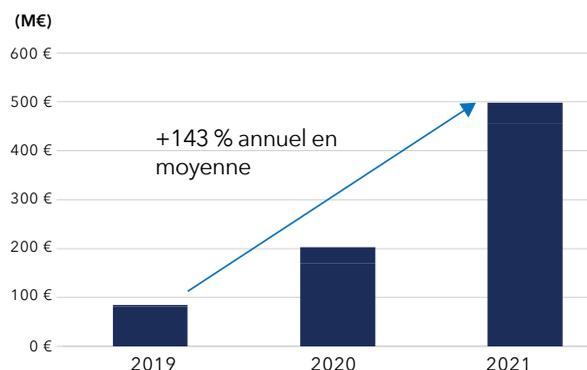
Ses investissements concernent toutes les classes d'actifs et sont engagés en correspondance avec les ODD suivis par le groupe :

- Social Bonds qui financent des projets ayant un impact social positif sur une ou des population(s) cible(s). Par exemple en favorisant l'accès aux biens essentiels pour des populations défavorisées et des actions de lutte contre la pauvreté ;
- Sustainable bonds qui financent des projets à la fois environnementaux et sociaux ;
- Fonds spécialisés à des thématiques sociétales et sociales telles que la microfinance, le financement de long terme des entreprises et le développement économique des pays en voie de développement ;
- Fonds immobiliers, par exemple consacrés à la construction de résidences seniors non médicalisées.



L'encours en Social & Sustainable Bonds en gestion directe a été multiplié par 6 en deux ans.

Figure 9 : Encours en social & sustainable bonds (gestion directe)



Marie Laure Mahieu,
Responsable de la Gestion Obligataire & Monétaire

« Face au contexte sanitaire, le groupe CCR a eu la volonté de soutenir l'économie française par le biais d'investissements dans des obligations durables émises notamment par la BPI, l'UNEDIC, la CADES, Île de France Mobilités.

Le groupe CCR s'est aussi engagé en souscrivant à des émissions obligataires de l'AFD qui incluent, entre autres, un soutien budgétaire aux pays en voie de développement, des lignes de crédit d'urgence destinées aux institutions financières locales afin de stimuler les prêts aux PME, un soutien aux mesures sanitaires, économiques et sociales mises en place en réponse à la crise de la Covid-19. »

CCR, AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

CCR tient à jouer un rôle important dans l'innovation financière, surtout lorsqu'elle s'inscrit dans le cadre du soutien à l'économie française en période de crise.

CCR a pris un engagement dans le fonds Gagéo qui soutient des entreprises qui n'ont plus accès au financement bancaire. Il s'agit d'une solution innovante de prêts directs sécurisés par des stocks essentiels aux entreprises.

Ce fonds, également porté par la Banque européenne d'investissement a permis de préserver des emplois sur le sol français.



CCR SOUTIENT LES COMMERCE DE PROXIMITÉ EN ZONES DIFFICILES

Après la pandémie, CCR a investi dans une nouvelle thématique - Impact Rebond par Impact Partner - qui a pour but de soutenir des commerces de proximité en France, dans des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, les zones de revitalisation rurale et les villes labellisées Actions Cœur de Ville.

En plus des financements, la stratégie propose des formations aux chefs d'entreprises afin de mieux appréhender leur activité et de les pérenniser.

CCR est également consulté lors des choix de financement.

Sur les 6 premiers investissements au dernier trimestre 2021, le constat est positif avec :

- 47 emplois créés,
- 120 jours de formation/coaching,
- 6 emplois sauvés.

Un chiffre d'affaires généré de 7,6 M€.

LE GROUPE CCR SOUTIENT LA MICROFINANCE DANS LES PAYS ÉMERGENTS

Le groupe CCR investi dans le fonds NN FMO qui intervient en co-investissement dans la banque de développement hollandaise dédiée au développement durable du secteur privé dans les pays émergents (FMO). Elle vise les pays pour lesquels l'accès aux financements publics est difficile (essentiellement des pays de catégorie de notation non-Investment Grade).

Chaque investissement vise à contribuer aux objectifs « impact investing » du FMO : créations d'emplois et réductions de gaz à effet de serre. Trois secteurs avec un haut potentiel « impact investing » sont privilégiés : énergies renouvelables, institutions financières, et agri business/eau et nourriture.

Specialized in sectors with a high development impact

RENEWABLE ENERGY



FINANCIAL INSTITUTIONS



AGRIBUSINESS, FOOD & WATER



02.2 LA DÉMARCHE ESG

Les équipes de gestion intègrent les critères ESG dans le processus d'investissement au quotidien. Les approches sont différenciées selon les modes de gestion.

A/ INVESTISSEMENTS FINANCIERS EN DIRECT

Le processus d'investissement responsable des titres détenus en direct est composé d'exclusions et d'une analyse extra-financière :



L'ÉQUIPE DE GESTION APPLIQUE UN PREMIER FILTRE PORTANT SUR LES EXCLUSIONS

Normatives :

- les armes controversées⁽¹⁾ ;
- les entreprises ou pays qui seraient soumis à un embargo ou à une sanction financière⁽²⁾ ;
- les entreprises qui s'affranchissent des principes de l'Organisation Internationale du Travail.

Sectorielles :

- le tabac : producteurs de tabac ;
- le charbon thermique avec les entreprises générant plus de 10 % de leur chiffre d'affaires via la production minière de charbon ou la génération d'électricité à partir de charbon. Le groupe CCR a publié en 2020 une politique de sortie du charbon thermique, qui prévoit une sortie définitive du secteur en 2030 ;
- les hydrocarbures non conventionnels : le groupe CCR a initié en 2021 une politique de sortie des hydrocarbures non conventionnels à horizon 2030³.

UN DEUXIÈME FILTRE PORTANT SUR L'ANALYSE ESG

Chaque nouvel investissement fait l'objet d'une analyse ESG. Les gérants ont recours aux données de Sustainalytics, à travers la plateforme Sequantis Transition Monitor.

- Pour les souverains :

- le Country Risk Rating combine l'analyse ESG et économique pour une évaluation globale du risque pays.

- Pour les entreprises :

- l'ESG Risk Rating mesure le risque résiduel auquel l'entreprise est exposée (risque brut – gestion du risque). Il s'évalue de 0 à 100, 0 signifiant l'absence de risque et 100 un risque maximal.
- analyse des controverses : évalue l'impact des faits ou actes litigieux sur les parties prenantes et, par conséquent, sur l'activité de l'entreprise elle-même. Une note de controverse basse (de 1 à 2 sur une échelle de 5) indique un impact limité de l'événement.

Une attention particulière est apportée aux émetteurs en « zone rouge », c'est-à-dire dont le score ESG est supérieur à 40 et qui font face à une controverse sévère (niveau 5). Le groupe CCR définira un processus pour traiter ces émetteurs, et en fonction de la controverse pourra cesser les investissements sur l'émetteur en question, voire céder ses positions si les conditions de marché le permettent, ou continuer de développer un dialogue et un accompagnement constructifs dans la durée.

LES GÉRANTS PRIVILÉGIENT LE DIALOGUE AVEC LES ÉMETTEURS

Tout au long du processus d'investissement, les équipes de la gestion directe participent régulièrement aux roadshows organisés par les émetteurs afin d'entretenir le dialogue avec les entreprises. Ces événements sont l'occasion de les interroger sur leurs stratégies financière et extra-financière, d'en évaluer la cohérence avec les principes d'investissement responsable du groupe CCR, et de les inciter à une meilleure prise en compte des enjeux ESG.

⁽¹⁾ C'est-à-dire les entreprises impliquées dans la production, l'emploi, le stockage, la commercialisation ou le transfert de mines antipersonnel ou de bombes à sousmunition, ces armes étant interdites par les conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2010).

⁽²⁾ C'est-à-dire les entreprises et États qui ne respectent pas la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, les États sous embargos, États et territoires jugés non coopératifs en matière d'échanges d'informations fiscales par le Groupe d'action financière (GAFI)

³ Formalisée en 2022

Politique de sortie des hydrocarbures non conventionnels

Conformément aux recommandations du Comité scientifique et d'expertise de l'Observatoire de la finance durable⁴, le groupe CCR s'engage sur une sortie complète d'ici 2030, des activités d'exploration et production pétrolières et gazières non conventionnelles.

La définition des hydrocarbures non conventionnels s'appuie sur celle du Comité scientifique et d'expertise. Elle est fondée sur les caractéristiques géologiques des réservoirs d'hydrocarbures (notamment la viscosité et la perméabilité des réservoirs), ainsi que sur les méthodes d'extraction. Sont donc retenus comme « non conventionnels » :

- le gaz de couche ou gaz de charbon ;
- le pétrole et gaz de réservoir compact ;
- les schistes bitumineux et l'huile de schiste ;
- le gaz et l'huile de schiste ;
- le pétrole issu de sables bitumineux ;
- le pétrole extra-lourd ;
- le pétrole et gaz offshore ultra-profonds et les ressources fossiles pétrolières et gazières dans l'Arctique (définition de l'*Arctic Monitoring and Assessment Program*).

Cette politique concerne dès 2022 la gestion directe et sera ensuite déclinée en 2023 aux fonds dédiés. Conformément aux recommandations du Comité scientifique et d'expertise, elle se concentre en première phase sur la production et l'exploration (upstream).

Pour atteindre cet objectif de sortie d'ici 2030, le groupe CCR s'engage à ne plus investir dans des entreprises qui développent des projets d'exploration ou de production de leurs capacités existantes.

Les acteurs engagés dans une trajectoire de réduction des gaz à effet de serre compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique en dessous de 2 °C, ainsi que les filiales, projets et véhicules de financements dédiés à la transition énergétique (notamment les green bonds) ne sont pas concernés.

Afin de suivre cet engagement, le groupe CCR utilise la base de données de l'ONG Urgewald, à savoir la GOGEL, Global Oil and Gas Exit List, dont la définition des hydrocarbures non conventionnels est conforme aux recommandations du Comité scientifique d'expertise (hormis les hydrates de méthane qui ne sont pas inclus). Cette liste couvre l'ensemble du secteur pétrole et gaz, au niveau Upstream (extraction), et Midstream (transport et transformation).

⁴ « Recommandations du Comité Scientifique et d'Expertise portant sur les hydrocarbures non conventionnels et les stratégies d'alignement », publié le 22 septembre 2021

B/ INVESTISSEMENTS EN GESTION DÉLÉGUÉE

Les gérants intègrent les critères extra-financiers au même titre que les critères financiers, pour fonder leur décision d'investissement dans les fonds.

Lors du processus de sélection, une analyse spécifique est réalisée afin de comprendre comment sont intégrés les enjeux ESG.

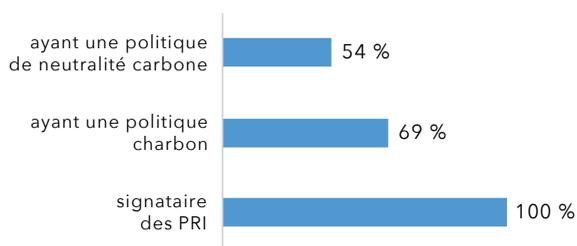
Pour mener cette étude, les équipes de gestion s'appuient sur différentes sources d'informations : documentaires (publications et plateformes de données), la classification des fonds (labels et SFDR), le dialogue avec les sociétés de gestions et leur propre analyse.

À performance (couple rendement-risque) et objectifs équivalents, les équipes de sélection de fonds privilégient les fonds ayant une politique ISR rigoureuse.

UNE SÉLECTION EXIGEANTE FONDÉE SUR LES MEILLEURES PRATIQUES

L'intégralité des encours en gestion déléguée est confiée à des sociétés signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), il s'agit désormais d'un prérequis pour tout investissement. Cette adhésion est un gage de prise en compte des enjeux ESG-Climat dans le processus de gestion.

Figure 10 : Part des encours délégués à des sociétés de gestion



(source : questionnaire propriétaire groupe CCR)

2021 a marqué un tournant dans la réglementation de la finance durable avec la mise en application du règlement SFDR sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. L'auto-déclaration des fonds en article 8 ou 9 permet d'avoir une connaissance de la manière dont les enjeux ESG sont pris en compte sur la base de critères harmonisés.

Par souci d'harmonisation et de transparence, le groupe CCR a choisi de privilégier cette classification dans sa sélection et son suivi des fonds au détriment des multiples labels.

Le règlement SFDR identifie principalement trois catégories ou « articles ».

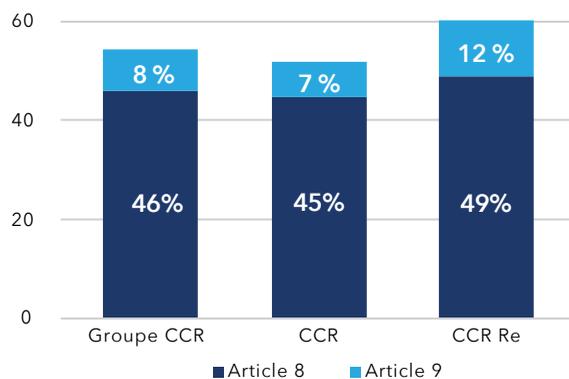
- L'article 6 désigne des produits standards sans caractéristiques ESG spécifiques ni objectif durable.

- L'article 8 désigne les produits promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans poursuivre un objectif d'investissement durable. À la différence des produits classés en article 9, il n'y a pas d'obligation d'explication méthodologique, d'évaluation et d'amélioration de critère, ni de transparence.

- L'article 9 désigne les produits ayant un objectif d'investissement durable, autrement dit qui investissent dans une activité économique contribuant à un objectif environnemental et/ou social. Les objectifs durables du produit doivent être expliqués et mesurés et les résultats évalués dans le temps.

Plus de la moitié des investissements en gestion déléguée sont nomenclaturés « article 8 ou 9 ». Cette exposition a vocation à croître notamment sur les fonds article 9.

Figure 11 : Répartition des encours en gestion déléguée, selon le règlement SFDR



La classification SFDR reste un exercice d'auto-évaluation qui présente un degré variable d'intégration des critères ESG notamment pour l'article 8.

UNE SÉLECTION RENFORCÉE PAR UNE ANALYSE PROPRIÉTAIRE

En parallèle, les équipes de gérants CCR effectuent leur propre analyse qualitative quant à l'intégration des critères ESG dans chaque stratégie en s'appuyant sur différentes sources :

- la plateforme Morningstar qui intègre les scores ESG de Sustainalytics,
- les rapports de gestion et les rapports extra financiers,
- un questionnaire propriétaire Due Diligence,
- un dialogue avec la société de gestion, qui se poursuit tout au long de l'investissement,
- ex-post, les gérants s'appuient sur la plateforme Sequantis Transition Monitor qui permet de suivre les indicateurs ESG, Controverses, Climat - via une mise en transparence trimestrielle.

En 2021, poursuivant son objectif de transparence et de meilleure compréhension des pratiques et des politiques ESG des sociétés de gestion et des fonds en portefeuille, le groupe CCR a renforcé son analyse systématique avec la création de deux questionnaires propriétaires Due Diligence.

Chaque questionnaire comporte 15 questions, l'un concerne les sociétés de gestion partenaires du Groupe (soit 62), l'autre les 143 fonds dans lequel le Groupe est investi.

Le taux de réponse a été de 100 %.



Aurélien Couloumy, Responsable Transformation Digitale

L'Intelligence artificielle au service de l'ESG

« Utiliser des technologies permettant d'automatiser et d'affiner le traitement de données des questionnaires Due Diligence ESG du groupe CCR est un enjeu d'importance.

À la vue du nombre de réponses, il est important de rationaliser le temps d'exploration. Il est nécessaire de permettre aux gérants de se concentrer sur la stratégie qui découle de l'étude des réponses par exemple grâce à l'élaboration de tableaux de bord (qui permettent un suivi historique, une comparaison entre sociétés de gestion ou de fonds, etc.).»

Figure 12 : Thématiques des questionnaires

Bonnes Pratiques	Structuration de la politique ESG / Climat	Adéquation de la politique climat avec les ambitions du groupe CCR
- Signature des PRI	- Ressources utilisées pour l'analyse ESG (équipe, fournisseur de données, outil interne)	- Politique Target Net Zero
- Adhésion à des initiatives liées au climat ou à l'investissement responsable	- Recours à des labels	- Politique charbon
- Application d'exclusions normatives et sectorielles	- Existence de stratégies à impact	
	- Structuration de la politique de vote	

Ce questionnaire permet la réalisation de tests de cohérence entre les pratiques des sociétés de gestion et ce qui est appliqué dans les fonds. Il permet de s'assurer de leur alignement avec les objectifs du groupe CCR et les incite à s'engager.

À titre d'illustration certaines sociétés de gestion déclarent une politique charbon qui n'est pas appliquée dans les fonds ou inversement des fonds intègrent une politique charbon stricte alors que la société de gestion n'en a pas encore formalisée une.

Ce questionnaire a été le moyen pour le groupe CCR de réaliser une enquête sur les votes des sociétés de gestion aux assemblées générales 2021 (notamment sur des questions environnementales et de rémunération).

Ce questionnaire sera adressé annuellement et permettra de mesurer les progressions. Il sera par ailleurs utilisé comme outil de sélection avant tout nouvel investissement.

FONDS DÉDIÉS : UN PARTENARIAT CONSTRUCTIF AVEC LES SOCIÉTÉS DE GESTION

Le groupe CCR a incité les sociétés de gestion à décliner ses engagements dans les fonds dédiés⁵.

Ainsi, en 2021 la politique charbon de CCR a été partagée avec les sociétés de gestion pour mise en application dès 2022. Cette politique, parfois plus restrictive que la leur, participe à la diffusion de bonnes pratiques et d'alignement sur une trajectoire bas-carbone.

Inversement, les expertises des sociétés de gestion permettent aux équipes du groupe CCR de développer et d'approfondir leurs connaissances.

La collaboration entre les équipes de gestion s'illustre aussi par l'ambition d'évolution de fonds dédiés article 8 en article 9 au cours de l'année 2022.

Cette amélioration continue se traduit par un accroissement notable de l'exposition en obligations durables (Green, Social, Sustainable), tout en maintenant un rendement financier performant.

Figure 13 : Encours en obligations durables dans les fonds dédiés



Alba Valeur, fonds dédié action, géré par DNCA Finance

« Les équipes de DNCA sont impliquées, au côté de celles du groupe CCR, dans un processus d'amélioration continue afin de permettre une meilleure prise en compte des critères extra-financiers appliqués au fonds actions Alba Valeur. Cet engagement commun nous permet d'intégrer les risques climatiques mais également des opportunités liées aux objectifs de développement durable, sources de performance à moyen-long terme. »

Léa Dunand Chatelet,
gérante du fonds ALBA Valeur



La collaboration entre DNCA et le groupe CCR est importante dans la mesure où elle permet d'enrichir l'approche extra-financière de CCR en bénéficiant de l'expertise reconnue de DNCA avec comme objectif d'aligner la stratégie avec les valeurs et les besoins exprimés par le groupe CCR.

⁵ Fonds de gestion classique

C/ INVESTISSEMENTS EN IMMOBILIER DIRECT

Le patrimoine immobilier du groupe CCR détenu en direct est composé de 22 immeubles dont 13 immeubles résidentiels (62 % de la surface exprimée en m²) et 9 immeubles de bureaux (38 % de la surface exprimée en m²), situés principalement à Paris.

Depuis 2019, le groupe CCR suit une analyse détaillée de l'impact ESG de ses actifs immobiliers sur la base notamment des 19 enjeux définis dans la matrice de matérialité de l'Observatoire de l'immobilier durable (OID)⁶. L'ensemble des dimensions E, S et G est pris en compte permettant au groupe CCR de se fixer des objectifs et de mesurer l'impact des actions mises en œuvre.

Figure 14 : Enjeux ESG définis dans la matrice de matérialité de l'OID

E1	ÉNERGIE
E2	CARBONE
E3	RESSOURCES ET DÉCHETS
E4	EAU
E5	BIODIVERSITÉ
E6	MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS
E7	RÉSILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
S1	SANTÉ ET SÉCURITÉ DES OCCUPANTS
S2	CONFORT ET BIEN-ÊTRE
S3	IMPACT TERRITORIAL ET EMPLOI
S4	ACCESSIBILITÉ
S5	SERVICES RENDUS AUX OCCUPANTS
S6	IMPACT SOCIAL POSITIF
G1	ÉTHIQUE DES AFFAIRES
G2	INTÉGRATION DES ENJEUX ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT, DE GESTION DES ACTIFS ET DE CONTRÔLE DES RISQUES
G3	RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES
G4	GOUVERNANCE INTERNE
G5	ACHATS RESPONSABLES
G6	GESTION DE CRISE ET PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Baromètre de l'Immobilier Responsable (source : OID 2020)



Yohann Mielczarek, Responsable Technique

« L'audit énergétique, une solution pour identifier des points d'amélioration énergétique. »

Le groupe CCR a fait réaliser en 2021 un audit énergétique de chacun de ses 22 immeubles. Cet audit a permis d'analyser précisément les potentiels de chaque immeuble et de définir les travaux et les dépenses d'investissement pour améliorer leur performance énergétique. Des actions identifiées, nécessitant la sensibilisation des occupants et des équipes de maintenance, pourront permettre de réaliser sous deux ans :

- une économie de la facture d'énergie de 47 %,
- 32 % d'économies d'énergies Mwh/an,
- 27 % d'économie Teq CO₂/an.

Ces audits énergétiques et le suivi des consommations mesurent l'impact des actions d'exploitation et consolident la progression de l'efficience énergétique des bâtiments dans la durée. »

⁶ La définition des 19 enjeux ESG se base sur l'étude de marché des matrices de matérialité publiées par une trentaine d'acteurs immobiliers (foncières cotées, investisseurs, promoteurs, utilisateurs) entre 2013 et 2018 et sur l'analyse croisée des référentiels, normatifs et réglementaires, français et internationaux

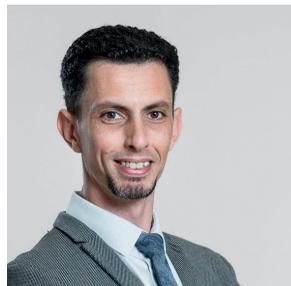
En 2021 le groupe CCR a renforcé ses engagements en terme d'efficacité énergétique bas-carbone de ses immeubles.

Lors de l'acquisition de nouveaux actifs, les critères ESG sont systématiquement intégrés à l'évaluation *ex ante*. Le groupe CCR s'est fixé pour objectif que toute nouvelle acquisition d'immeuble neuf ou rénové tertiaire fasse l'objet d'une labellisation ou d'une certification environnementale (HQE, LEED, BREAM...).

La part d'immeubles tertiaires labellisés est actuellement de 50 %. Elle devrait évoluer dans les cinq ans pour représenter 75 %.

Sur le parc existant, plusieurs actions ont été menées afin d'agir sur la sobriété énergétique (par les usages et par la rénovation), mais aussi sur le mix énergétique utilisé par ses bâtiments :

- 100 % des immeubles résidentiels et tertiaires bénéficient de contrats d'énergie verte (électricité et gaz) ;
- un tiers des immeubles est raccordé au chauffage urbain, l'objectif de 50 % devrait être atteint d'ici trois ans ;
- 30 % du budget travaux est consacré chaque année à l'amélioration de la performance énergétique ;
- chaque immeuble tertiaire restructuré est labellisé ;
- 100 % des immeubles ont leurs données de consommations d'énergie collectées (parties communes et privées) ;
- un partenariat a été reconduit avec la société Citron® Energie qui centralise et analyse les consommations énergétiques des immeubles et permet ainsi au groupe CCR de préparer ses actions de réductions d'énergie conformément aux dispositions du décret « éco énergie tertiaire »⁷.

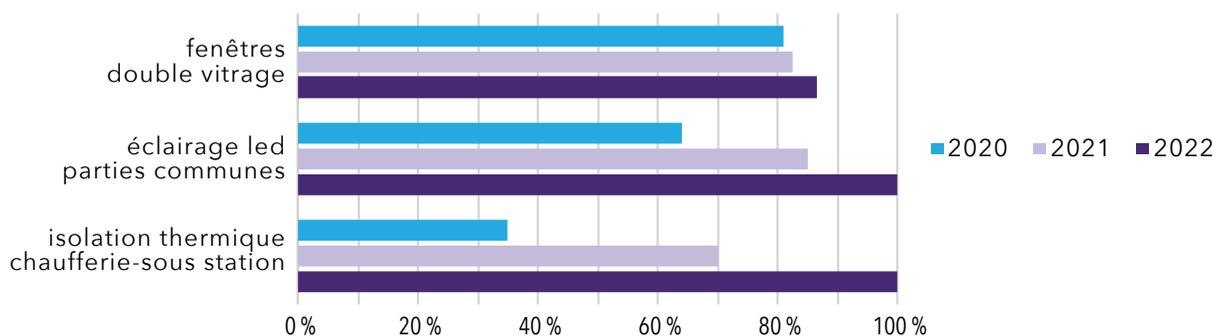


Nawfel Guemazi, Responsable de la Gestion Locative

« En 2021 nous avons poursuivi notre démarche de gestion et de revalorisation des déchets. Avec l'un de nos locataires nous avons mis en place les services de la société Greenwishes, conciergerie adaptée au tri des déchets. L'intégralité des déchets recyclables collectés sont recyclés en France. Est proscrit tout traitement de type incinération, enfouissement ou export à l'international.

Par ailleurs, 100 % des agents de tri viennent de l'insertion ou du chômage de longue durée afin de contribuer à un développement responsable et social. »

Figure 15 : Travaux d'amélioration de la performance énergétique



⁷ Le décret tertiaire prévoit l'obligation de mise en œuvre d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010.



Christophe Blanchard, Responsable Valorisation et Contrôle de Gestion Immobilier

« L'ensemble de nos actifs tertiaires et résidentiels bénéficie de contrats d'électricité et de gaz vert. »

Pourquoi avez-vous choisi de souscrire à de l'énergie verte ?

En tant que groupe impliqué dans la prévention des risques naturels, il est important de réduire l'empreinte carbone de notre portefeuille immobilier. Cette démarche permet aussi d'inciter et d'accompagner les acteurs du marché de l'énergie à privilégier les modes de production plus respectueux de l'environnement par le développement des énergies renouvelables.

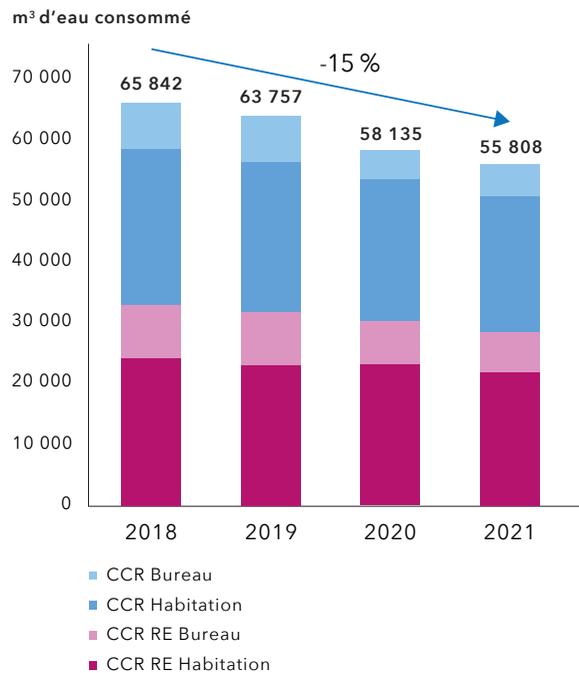
Comment savoir s'il s'agit d'énergie verte ?

Nous ne bénéficions pas directement d'énergie verte mais nos consommations permettent d'en produire. Une offre est dite « verte » si le fournisseur peut prouver qu'une quantité d'électricité verte équivalente à la consommation de nos immeubles a été injectée sur le réseau. Le mécanisme de certification utilisé est un outil de traçabilité, appelé Garanties d'Origine. Pour le gaz, nous compensons 100 % des émissions carbone liées à la consommation en gaz naturel de nos sites. Cette compensation se matérialise par l'acquisition de crédits carbone contribuant à la réduction des gaz à effet de serre. La délivrance de ces crédits certifiés est encadrée par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

« Sur l'année 2021, nos consommations de gaz ont permis de compenser 696 tonnes de CO₂. »

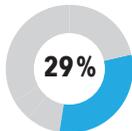
Les indicateurs de l'OID portent aussi sur des enjeux liés à la consommation d'eau, la biodiversité et la valorisation des déchets, ainsi que des enjeux sociaux et de gouvernance. Ainsi, l'ensemble des immeubles bénéficie d'espaces végétalisés et de locaux vélos pour inciter à la mobilité douce.

Figure 16 : Consommation d'eau totale des immeubles



La consommation totale d'eau des immeubles a baissé de 15 % depuis 2018 notamment avec l'installation de robinets économiseurs.

Figure 17 : Tableau récapitulatif des analyses ESG-Climat-Biodiversité par classes d'actifs

GESTION DIRECTE	CLIMAT	ESG	BIODIVERSITE
<p>Obligations souveraines</p>  <p>20%</p>	<p>Risque de transition : couverture par C4F : 71 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • Empreinte carbone et température • Green Bonds • Part verte et exposition fossiles <p>Risque physique : couverture par C4F : 81 %</p>	<p>Couverture par Sustainalytics : 84 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse du score ESG et des controverses • Suivi du risque pays • Social et Sustainable bonds 	<p>Couverture par C4F : 69 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • Empreinte biodiversité • Score de dépendance
<p>Actions et obligations d'entreprises</p>  <p>29%</p>	<p>Risque de transition : Couverture par C4F : 89 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • Empreinte carbone et température; analyse de la stratégie d'alignement sur les Accords de Paris des émetteurs • Green Bonds • Part verte et exposition fossiles <p>Risque physique : couverture par C4F : 92 %</p>	<p>Couverture par Sustainalytics : 99 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse du score ESG et des controverses • Social et Sustainable bonds 	<p>Couverture par C4F : 92 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • Empreinte biodiversité • Score de dépendance
<p>Immobilier</p> <p>Niveau transparenisation : 100 %</p>  <p>8%</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi consommation énergétique : audit énergétique et suivi consommation eau • Calcul empreinte carbone 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration 19 enjeux de l'OID, suivi d'indicateurs propriétaires pour chaque immeuble • Recensement des fonds immobiliers à dimension sociale ex: résidences senior non médicalisées 	<p>Végétalisation</p>

GESTION DÉLÉGUÉE	CLIMAT	ESG	BIODIVERSITE
<p>Fonds dédiés</p> <p>Niveau de transparence : 99 %</p> 	<p>Risque de transition : couverture par C4F : 81 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • Empreinte carbone et température • Green Bonds • Part verte et exposition fossiles <p>Risque physique : couverture par C4F : 80 %</p>	<p>Couverture par Sustainalytics : 89 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • Questionnaire Due Diligence : analyse des politiques des sociétés de gestion et celles appliquées au fonds • Contrôle de l'alignement approche ESG des sociétés de gestion avec celle du Groupe • Analyse du score ESG des émetteurs et des controverses (via mise en transparence des fonds) • Social et Sustainable bonds 	<p>Couverture par C4F : 79 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • Empreinte biodiversité • Score de dépendance
<p>Fonds collectifs</p> <p>Niveau de transparence : 85 %</p> 	<p>Étude intégrée dans analyse du portefeuille total</p> <p>Par Sequantis : couverture de 73 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • Empreinte carbone et température • Green Bonds • Part verte et exposition fossiles • Fonds thématiques 	<p>Couverture par Sustainalytics : 80 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • Questionnaire Due Diligence : analyse des politiques des sociétés de gestion et celles appliquées au fonds • Analyse du score ESG des émetteurs et des controverses (via mise en transparence des fonds) • Social et Sustainable bonds • Fonds thématiques 	<p>Étude intégrée dans analyse du portefeuille total</p>

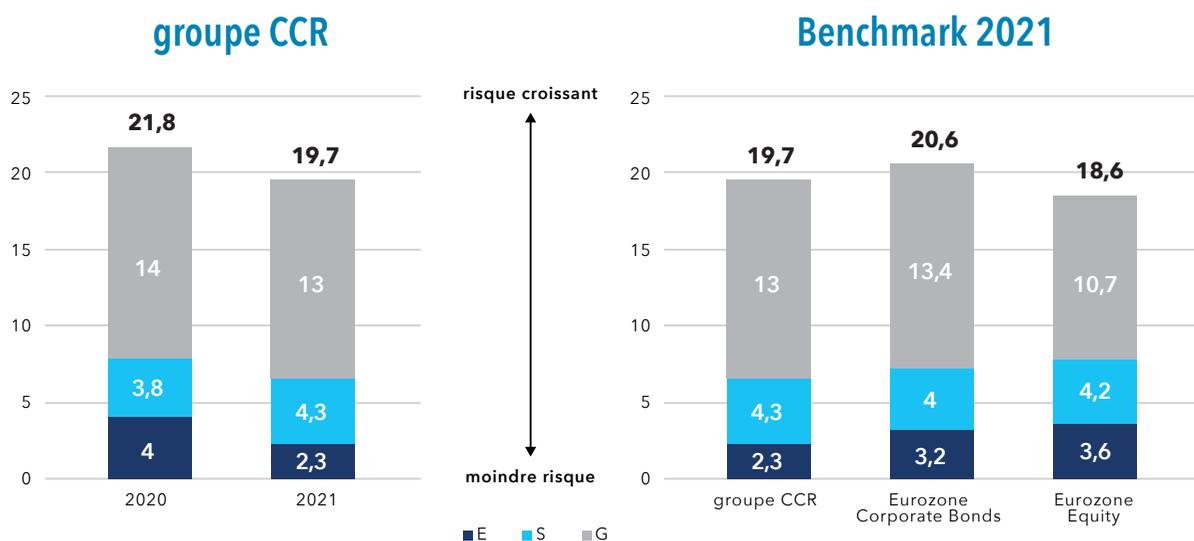
Le taux de couverture indiqué reflète la couverture du fournisseur de données sur la totalité de la catégorie d'actif.

02.3 RÉSULTATS DE L'ANALYSE ESG (HORS IMMOBILIER DIRECT)

Le score ESG du portefeuille financier résulte des données de Sustainalytics (via la plateforme Sequantis) et porte sur les encours détenus en gestion directe (hors immobilier) et en gestion déléguée (hors fonds non mis en transparence), soit sur 89 % des actifs du portefeuille. Cela représente une nette progression par rapport aux 62 % de 2020.

Ce fournisseur a été choisi en raison de la qualité de sa méthodologie qui a fait l'objet d'un audit. À l'instar des autres fournisseurs de données, Sustainalytics, se fondant sur les rapports publics des entreprises, ne couvre pas l'ensemble de l'univers d'investissement. Aussi 87 % du périmètre est noté par l'analyse Sustainalytics.

Figure 18 : Score ESG du groupe CCR comparaison historique et indices de référence



Le score ESG reflète une note de risque : plus le score est faible, plus le risque est faible et maîtrisé.

Source : Sustainalytics via Sequantis, groupe CCR

Le score ESG de Sustainalytics porte sur l'émetteur. La typologie de l'investissement dans le portefeuille n'est pas prise en compte. Pour un émetteur donné, le score ESG attaché aux obligations durables devrait être meilleur que celui d'une obligation classique. Le risque ESG du portefeuille nous semble donc surestimé : l'effort d'investissement continu en obligations durables n'est pas reflété dans cette évaluation.

Le score ESG du portefeuille ressort faible à 19,7/100, en deçà de l'indice Eurozone-Corporate bonds et légèrement au-dessus de l'indice Eurozone-Equity.

Il est par ailleurs en baisse notable par rapport à 2020.

Cette faible exposition aux risques ESG s'explique par l'allocation géographique avec le poids élevé des émetteurs européens et par la sélection d'émetteurs moins risqués.

Figure 19 : Allocation géographique du score ESG

	Notation	Négligeable	Basse	Modérée	Elevée	Aigüe	poids	Contribution
Amérique Latine et Caraïbes	26.0						1.4%	0.4
Asia / Pacific	22.7						4.9%	1.1
Europe	19.1						79.3%	15.1
Africa / Middle East	24.7						1.1%	0.3
Amérique du nord	21.1						13.4%	2.8

Source : Sustainalytics via Sequantis, groupe CCR

Ce score ESG résulte principalement du risque de gouvernance, les risques environnementaux et sociaux étant faibles. Le risque de gouvernance émerge essentiellement du secteur financier étant donné son poids important dans le portefeuille analysé (36,3 %).

Néanmoins, il est important de noter que malgré une allocation similaire en 2020 (36,6 %), le score ESG gouvernance a baissé, ce qui témoigne d'une meilleure intégration des critères ESG dans la sélection des titres.

Figure 20 : Allocation sectorielle du score ESG

	Notation	Négligeable	Basse	Modérée	Elevée	Aigüe	poids	Contribution
Services aux collectivités	22.5						3.3%	0.7
Energie	32.3						2.2%	0.7
Consommation non cyclique	21.7						5.1%	1.1
Public Sector	15.2						27.5%	4.2
Télécommunication	19.0						1.7%	0.3
Immobilier	11.2						1.9%	0.2
Finance	22.0						36.4%	8.0
Matériaux	20.2						2.2%	0.4
Santé	23.0						3.7%	0.9
Industrie	20.9						6.5%	1.4
Consommation Discrétionnaire	19.1						4.9%	0.9
Technologies de l'information	17.2						4.5%	0.8

Source : Sustainalytics via Sequantis, groupe CCR

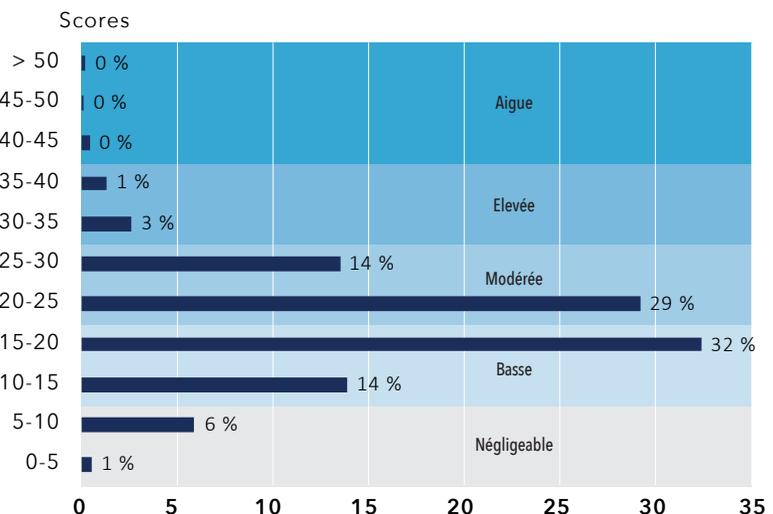
La répartition des scores ESG illustre une exposition très faible du portefeuille aux émetteurs ayant un risque élevé ou aigu (seulement 4,1 %).

De même, l'exposition à des émetteurs soumis à un niveau de controverse 4 et 5 est extrêmement faible.

Figure 21 : Répartition du portefeuille par scores ESG et niveau de controverse

Controverse	Poids
Niveau 5	0%
Niveau 4	4%
Niveau 3	35%
Niveau 2	22%
Niveau 1	9%
Aucune implication	33%

Source : Sustainalytics via Sequantis, groupe CCR



GROUPE CCR, UN INVESTISSEUR AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

03.1
ENGAGEMENT POUR UNE
ÉCONOMIE BAS-CARBONE 36

03.2
FINANCEMENT DE LA TRANSITION 37

A- Obligations vertes

B- Financement des solutions innovantes
au service de la transition

C- Mesure part verte et part brune

03-3
RÉSULTATS D'EXPOSITION AUX
RISQUES CLIMATIQUES 43

A- Risques de transition : impact des investissements
sur le climat

B- Risques physiques : impact du changement
climatique sur les investissements

03-4
EXPOSITION DE L'IMMOBILIER
DÉTENU EN DIRECT AUX RISQUES
CLIMATIQUES 49





03.1 ENGAGEMENT POUR UNE ÉCONOMIE BAS-CARBONE

Le groupe CCR s'engage à aligner son portefeuille sur une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre compatible avec les objectifs de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris, : « nettement moins de 2 °C, en s'efforçant d'atteindre 1,5 °C (au-dessus des températures préindustrielles à 2100) ».

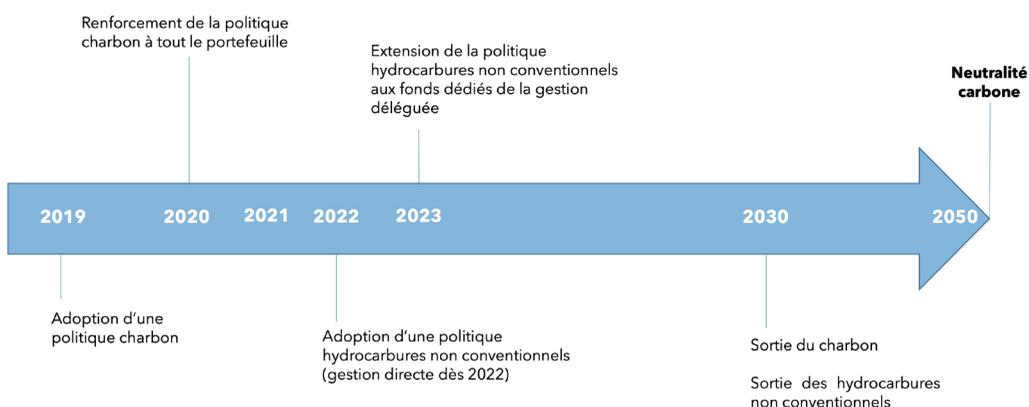
Dans le cadre de cet engagement de long terme, le groupe CCR ambitionne d'atteindre la neutralité carbone de ses investissements à horizon 2050. Cet engagement se fait dans une démarche d'amélioration continue qui s'appuie sur les bonnes pratiques définies par les régulateurs et sur les recommandations scientifiques⁸. L'enrichissement de la politique ISR courant 2022, est l'occasion de fixer des objectifs intermédiaires qui feront l'objet d'une revue tous les cinq ans. Le premier d'entre eux étant de réduire de moitié les émissions de CO₂ du portefeuille d'ici 2030.

Pour atteindre cet engagement, **le groupe CCR privilégie le financement de la transition énergétique et l'exclusion d'émetteurs très émissifs qui ne s'inscriraient pas dans cette démarche de transformation pour une économie bas carbone.**

La mise en place progressive d'un modèle économique bas-carbone afin de limiter le réchauffement climatique en deçà de 2 °C fait émerger un risque de transition pour l'ensemble des acteurs économiques, et plus particulièrement sur le système financier, au cœur de l'allocation des capitaux. Selon la segmentation de la TCFD, ce risque se caractérise notamment par :

- **un risque légal et réglementaire** lié à l'évolution des lois et des normes visant à orienter les acteurs économiques vers une économie bas-carbone ;
- **un risque technologique** émergeant de la recherche et des innovations technologiques permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des processus de production et des équipements ;
- **un risque de marché** résultant de l'impact du changement climatique sur l'offre (raréfaction de certaines ressources) et la demande (évolution des comportements de consommation) ;
- **un risque de réputation** lié à l'évolution des perceptions de l'ensemble des parties prenantes, en particuliers clients et consommateurs, sur les enjeux du changement climatique et le positionnement des acteurs économiques vis-à-vis de ceux-ci.

Figure 22 : Synthèse des engagements énergies fossiles



⁸ Agence Internationale de l'Énergie « Net Zero by 2050 A Roadmap for the Global Energy Sector » publié en mai 2021

03.2 FINANCEMENT DE LA TRANSITION

Le groupe CCR finance la transition énergétique, notamment par des investissements en obligations vertes et dans des solutions innovantes, comme le développement d'infrastructures.

A/ OBLIGATIONS VERTES

Les obligations vertes constituent aujourd'hui le principal véhicule de financement de la transition énergétique. Ce mode de financement permet d'accompagner les entreprises dans la transformation de leur modèle économique vers une économie bas carbone.

Au 31 décembre 2021, l'encours d'obligations vertes représente 575 M€ soit 5,1 % des actifs sous gestion.

Elles sont détenues à la fois en direct et par l'intermédiaire de fonds (dédiés et collectifs).

OBLIGATIONS VERTES DÉTENUES EN DIRECT

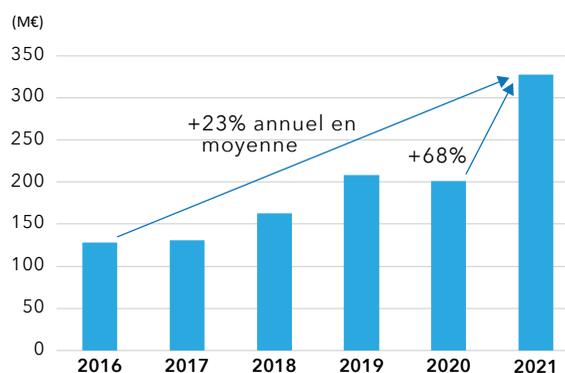
Tandis qu'en 2020 l'effort d'investissement de la gestion en direct s'est concentré sur des obligations sociales (dû au contexte sanitaire), 2021 a marqué une reprise des investissements en obligations vertes qui progressent de 63 % sur l'exercice. Ces investissements ont été réalisés selon une sélectivité sectorielle (bancaire, services d'utilité publique et agroalimentaire).

Dans le cadre de ses investissements durables, l'équipe de gestion optimise le couple rendement-risque, notamment en veillant à une qualité de crédit qui doit rester robuste. S'y ajoute l'exigence de cohérence du projet financé avec nos engagements ESG. Les gérants réalisent un suivi régulier pour s'assurer de la conformité dans le temps de ces obligations vertes (analyse des reporting annuels).

« Ces investissements protègent le rendement de nos portefeuilles résilients car nous finançons une croissance pérenne. »

Marie Laure Mahieu, Responsable de la Gestion Obligataire & Monétaire

Figure 23 : Encours en obligations vertes - gestion directe



Depuis 2016, les encours en obligations vertes ont augmenté en moyenne annuelle de 23 %.

« Au cours de l'année 2021, l'encours des obligations vertes gérées en direct a enregistré une hausse de 68 %. Ces investissements durables ont été réalisés en conservant un rendement financier attractif sans dégradation du niveau de risque.

La gestion directe a choisi d'accompagner la transition écologique et énergétique en soutenant les entreprises engagées.

Dans le secteur immobilier, responsable du quart des émissions de gaz à effet de serre, nous avons financé des projets d'acteurs engagés tels que Icade et Gécina, qui pour l'un, a requalifié 600 M€ de sa dette obligataire en Green Bond en 2021, et pour l'autre, a verdi 100 % de sa dette obligataire.

La transition des énergéticiens nous semble incontournable pour une économie bas-carbone, nous avons donc investi dans l'obligation verte de RWE. Celui-ci s'est engagé sur un alignement +1.5 °C pour 2030, à être climat neutre en 2040 et à avoir une contribution nette positive à la biodiversité en 2030 pour tout nouvel actif. Nous valorisons le fait que les énergéticiens se transforment.

Nous accompagnons aussi les collectivités locales dans leur développement, notamment par l'investissement dans les obligations vertes du groupe d'Île-de-France Mobilités, obligations alignées avec les prérequis de la Taxinomie. Le groupe IdF veut développer l'offre de transports collectifs, renouveler le matériel roulant, encourager la pratique du vélo, le covoiturage et l'autopartage, le tout afin de limiter l'impact sur l'environnement et préserver la biodiversité, les milieux et les ressources (conformément aux ODD 9, 11 et 13).

Convaincue de sa fonction d'investisseur durable en termes social et environnemental, la gestion directe du groupe CCR accompagne les sociétés dans leurs stratégies de transition.»

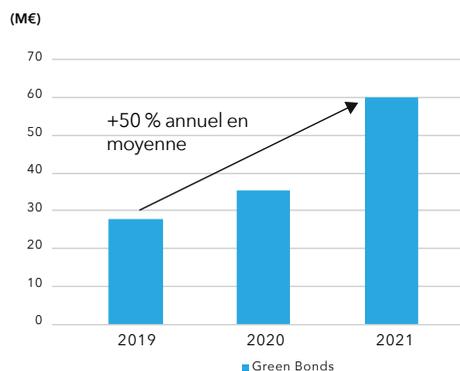
Marie Laure Mahieu, Responsable de la Gestion Obligataire & Monétaire

EXPOSITION À TRAVERS LES FONDS DÉDIÉS

Les gérants du groupe CCR incitent les sociétés de gestion partenaires à privilégier les investissements dans des obligations vertes. Ce dialogue a permis une évolution positive de ces encours.

Ainsi, **l'encours d'obligations vertes a augmenté de 50 % par an en moyenne depuis 2019.**

Figure 24 : Encours en obligations vertes - fonds dédiés



B/ FINANCEMENT DES SOLUTIONS INNOVANTES AU SERVICE DE LA TRANSITION

En complément du financement de la transition énergétique par les obligations vertes, le groupe CCR investit, via des fonds d'impact, dans des solutions innovantes.

Ainsi, le Groupe s'est engagé, en 2021, à investir à hauteur de 1 % de ses actifs totaux dans le plus grand fonds d'infrastructures de la filière hydrogène au monde. Il s'agit d'un investissement significatif et emblématique dans un fonds à impact climatique dont la classification SFDR est article 9.

Par cet engagement, le groupe CCR investit dans le développement d'infrastructures de la filière hydrogène qui permettront l'émergence d'une économie bas carbone. L'hydrogène est créé par électrolyse à partir d'énergie bas carbone : nucléaire, éolien, solaire ou hydraulique. L'hydrogène ainsi produit est essentiel à double titre : la décarbonisation de la mobilité et de l'industrie lourde d'une part, et d'autre part, le stockage d'énergie rendu indispensable pour faire face aux baisses de production d'énergie liées au développement des énergies intermittentes (solaire et éolien).



Nicolas Mary, Responsable des Investissements en Gestion Déléguée



« Avec comme objectif d'être un acteur du financement de la transition énergétique et de jouer le rôle d'accélérateur en favorisant l'innovation, nous avons lancé dès le début de l'année 2021 une grande consultation afin de déterminer quelle était la meilleure façon de nous exposer au segment des infrastructures.

Notre ambition était de trouver un investissement innovant, en sortant des sentiers battus pour répondre au défi de la durabilité des énergies renouvelables mais également de leur intermittence.

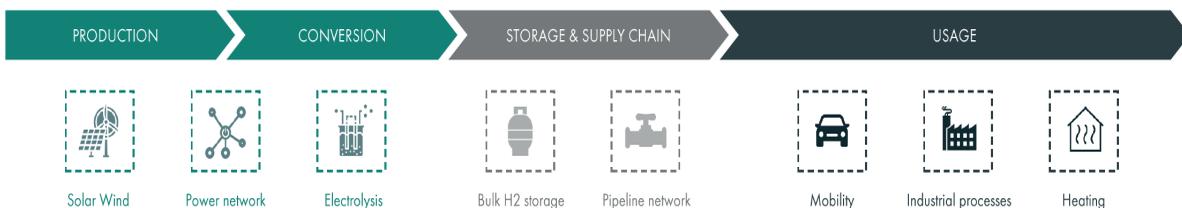
Nous avons réalisé un investissement majeur pour le Groupe : engagement équivalent à 1 % des actifs dans le fonds Clean H2 Infra Fund.

Cette stratégie co-créé par Ardian et FiveT Hydrogen au travers de la structure Hy24 a pour objectif d'accompagner le développement de l'hydrogène bas-carbone sur toute

la chaîne de valeur. Ainsi, l'objectif du fonds est à la fois d'investir en amont sur les électrolyseurs mais aussi en aval, notamment sur l'usage dans la mobilité (flotte et stations de distribution).

Notre intérêt pour cette initiative a été guidé par sa contribution à la transition énergétique et aussi en raison de la collaboration avec les industriels de la filière (comme Air Liquide, Vinci, EDF, ADP notamment).

Le premier investissement du fonds sera consacré à la production de carburants de synthèse réalisés à base d'hydrogène vert afin de décarboner le transport maritime et terrestre, l'aviation et l'industrie tous très dépendants des énergies fossiles. Les projets se situent en Europe mais aussi à l'international, les unités de production qui verront le jour prochainement pourraient atteindre une puissance de 880 MW soit l'équivalent d'un réacteur nucléaire. »



En Private Equity, le groupe CCR a fléché ses investissements responsables en priorité sur des sociétés impliquées dans le développement de solutions efficaces en faveur d'une économie bas-carbone.



« Le fonds T2 Energy Transition géré par Tikehau est un rouage essentiel de notre stratégie de Private Equity.



En effet, son objectif est d'accélérer la croissance des PME et ETI européennes qui apportent une réponse à l'urgence climatique et qui contribuent à l'émergence d'une économie bas-carbone.



Ce fonds s'articule autour de trois axes que sont l'efficacité énergétique, l'augmentation de l'offre en énergies renouvelables et la mobilité bas-carbone. En 2020 il a ainsi permis d'éviter 115 000 tonnes de CO₂ au travers des nouveaux projets des sociétés en portefeuille. »



Nicolas Mary, Responsable des Investissements en Gestion Délégué

C/ MESURE PART VERTE ET PART BRUNE

PART VERTE

Bien que non soumis au règlement Taxinomie, le groupe CCR a choisi, dans un souci de transparence et d'amélioration continue, de réaliser un premier exercice afin de déterminer la part de ses encours considérés comme Part verte.

TAXINOMIE, ACTIVITÉ ÉLIGIBLE ET ALIGNÉE

La Taxinomie européenne crée un système de classification d'activités durables qui repose sur six objectifs environnementaux :

	Atténuation du changement climatique		Adaptation au changement climatique		Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines
	Transition vers une économie circulaire		Prévention et réduction de la pollution		Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

À ce stade de la réglementation, seuls l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ont fait l'objet d'actes délégués. Trois types d'activités sont éligibles :

- des activités bas carbone (faiblement émettrices en carbone) et les activités adaptées (déploient des mesures pour s'adapter) ;
- des activités en transition, qui favorisent la transition énergétique ;
- des activités habilitantes ou facilitatrices qui permettent la neutralité carbone grâce à de fortes réductions d'émissions de gaz à effet de serre.

EXERCICE : DÉFINITION, RÉSULTATS ET LIMITES

Le groupe CCR a utilisé les données de la plateforme SequantisTM pour calculer la part verte de son portefeuille. Sequantis utilise deux critères pour savoir si l'entreprise est éligible à l'étude⁹ : le pays d'incorporation (l'émetteur doit être européen) et la cotation sur un marché réglementé.

À ce stade, les parts éligibles et alignées restent des estimations par manque de données brutes provenant des entreprises.

Ainsi, **sur le périmètre éligible à la Taxinomie¹⁰, le poids des émetteurs alignés est d'environ 27 %.**

Ce pourcentage n'inclut pas les obligations vertes qui représentent 5,1 % des encours totaux du groupe CCR (agrégation des obligations détenues en direct et en délégué via les fonds dédiés et collectifs).

Pour être considérée comme durable et être qualifiée « d'alignée » une activité économique doit d'abord être éligible et remplir quatre conditions cumulatives :

- contribuer substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux ;
 - être conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission ;
 - ne causer de préjudice important à aucun des 5 autres objectifs environnementaux (« DNSH ») ;
 - être exercée dans le respect des garanties minimales en matière de gouvernance et de droits de l'Homme.
-

Le groupe s'est engagé d'ici 2030 à une sortie du charbon thermique sur tout son portefeuille et à une sortie des hydrocarbures non conventionnels conformément à sa politique¹¹.

PART BRUNE

La part brune ne dispose pas d'une définition consensuelle aujourd'hui. Elle peut être appréhendée comme le pendant opposé à la part verte.

Afin de l'évaluer, le groupe CCR a choisi de suivre un indicateur d'exposition aux énergies fossiles (extraction et production d'électricité à partir d'énergies fossiles). Il mesure ainsi son exposition à des actifs très polluants et susceptibles de devenir « échoués » (stranded assets) du fait de la transition vers une économie bas-carbone.

⁹ Non Financial Reporting Directive, Directive 2014/95/UE du 22 octobre 2014 sur la publication d'informations non financières

¹⁰ Soit le périmètre d'entreprises soumises à la réglementation NFRD et dont les activités sont éligibles à la Taxinomie

¹¹ Description de la politique hydrocarbures non conventionnels Cf page 23

MÉTHODOLOGIE

Afin de mesurer l'exposition de ses investissements liés aux énergies fossiles, le groupe CCR utilise les données d'Urgewald, ONG fournissant des listes d'entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz), qui sont intégrées dans la plateforme STM.

RÉSULTATS

Le groupe CCR a décidé d'analyser la totalité de son portefeuille d'actifs (hors immobilier) ce qui couvre les titres détenus en direct, les fonds dédiés ainsi que les fonds collectifs mis en transparence.

Au 31 décembre 2021, l'exposition du portefeuille groupe CCR aux énergies fossiles reste minime¹². Le poids des émetteurs liés au charbon et aux hydrocarbures non conventionnels représentent moins de 0.50 % du portefeuille.

La **GCEL, Global Coal Exit List**, couvre les entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon (exploration, forage, mines, transports et logistiques, ingénierie, échange, construction, maintenance, infrastructure, production d'électricité etc..). Les entreprises répertoriées dans la GCEL représentent plus de 88 % de la production mondiale de charbon thermique et près de 85 % de la capacité mondiale de production d'électricité à partir du charbon.

La **GOGEL, Global Oil and Gaz Exit List**, couvre l'ensemble du secteur pétrole et gaz, au niveau Upstream (extraction), et Midstream (transport et transformation). Les entreprises répertoriées dans la GOGEL représentent 95 % de la production d'hydrocarbure en 2020 et 74 % des projets de pipelines en 2020. La définition des hydrocarbures non conventionnels est conforme à celle du Comité scientifique d'expertise de l'Observatoire de la finance durable (hormis les hydrates de méthane qui ne sont pas inclus).

Figure 25 : Exposition du portefeuille aux énergies fossiles

	Charbon	Hydrocarbures non conventionnels	Hydrocarbures conventionnels
Poids des émetteurs dont l'activité est liée aux énergies fossiles dans le portefeuille	0,26%	1,17%	
Poids retraité par la part de l'énergie fossile dans le chiffre d'affaire des émetteurs	0,04%	0,30%	0,72%

Source : GCEL et GOGEL via Sequantis, groupe CCR

¹² L'exposition au pétrole et au gaz est calculée sur la partie upstream. Le midstream sera intégré dans le futur.

03.3 RÉSULTATS D'EXPOSITION AUX RISQUES CLIMATIQUES

Le groupe CCR est un acteur reconnu pour son expertise dans la gestion des risques, son agilité et pour la qualité de ses activités de recherche scientifique. Ainsi, CCR a collaboré à l'exercice climatique conduit par l'ACPR de juillet 2020 à avril 2021. Cet exercice a rassemblé le secteur bancaire et assurantiel autour de l'évaluation du changement climatique à horizon 2050 dans le contexte de la loi sur la transition énergétique, la croissance verte et de l'Accord de Paris de 2015. Le rôle de CCR a été de mesurer ces conséquences sur les portefeuilles de risques souscrits par les assureurs participant à l'exercice et ce pour les périls concernés (inondations, submersions marines et sécheresse).

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EST SOURCE DE RISQUES POUR LA VALORISATION DES ACTIFS FINANCIERS

Le risque de transition correspond aux risques financiers liés au processus d'ajustement vers une économie à faible émission de carbone : évolutions réglementaires, technologiques ou de marché. Les émissions doivent finir par atteindre la neutralité carbone pour empêcher l'accentuation du changement climatique. Le processus de réduction des émissions est susceptible d'avoir un impact significatif sur tous les secteurs de l'économie en affectant la valeur des actifs financiers et la profitabilité des entreprises. Si une action urgente est souhaitable, une transition abrupte pourrait avoir un impact sur la stabilité financière et plus largement sur l'économie. Cela justifie l'approche de financement de la transition adoptée par le groupe CCR.

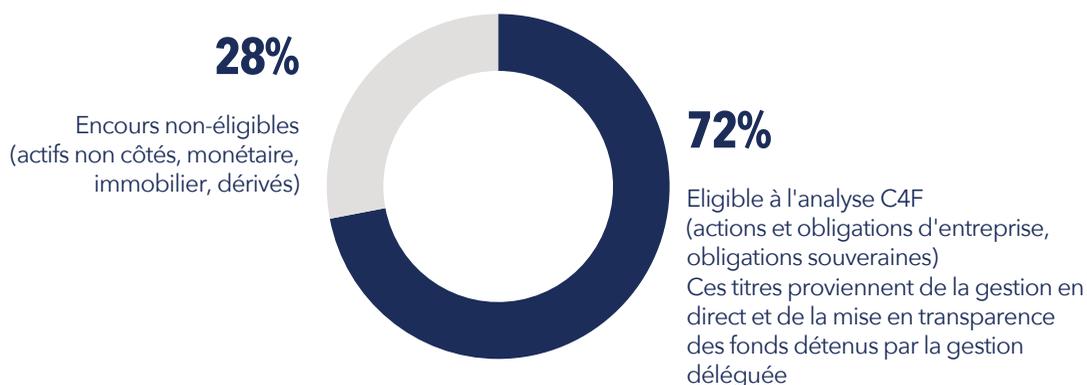
L'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes (comme les canicules, les glissements de terrain, les inondations, les incendies ou les tempêtes) ainsi que des modifications progressives à long terme du climat (comme les modifications des précipitations, l'acidification des océans ou la hausse du niveau des mers et des températures moyennes), peuvent causer des dommages aux entreprises du portefeuille : c'est **le risque physique**.

FOURNISSEUR DE DONNÉES ET PÉRIMÈTRES

L'analyse d'exposition du portefeuille a été confiée à Carbon4Finance dont l'expertise porte sur les actions et obligations d'entreprises et les obligations souveraines.

C'est donc sur 72 % du montant total des actifs en valeur boursière que l'étude a été réalisée.

Figure 26 : Portefeuille groupe CCR mis en transparence - Analyse C4F éligibilité



A/ RISQUES DE TRANSITION : IMPACT DES INVESTISSEMENTS SUR LE CLIMAT

MÉTHODOLOGIE

Le risque de transition lié au changement climatique est évalué par la méthodologie Carbon Impact Analytics (CIA).

Cette méthodologie mesure :

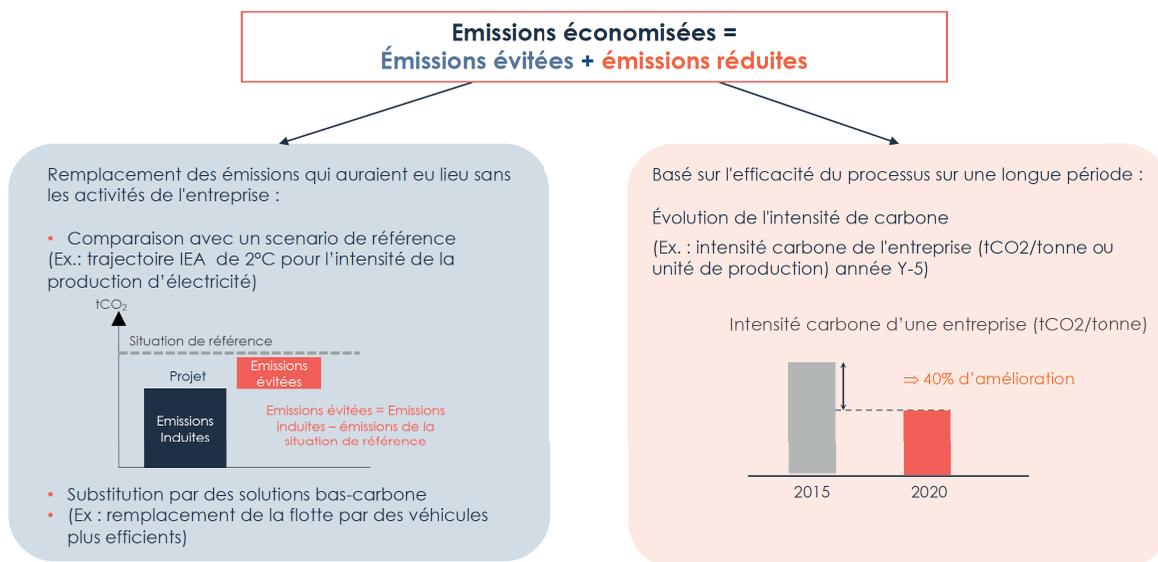
- l'empreinte carbone,
- les émissions économisées,
- le Carbon Impact Ratio (CIR),
- la température de portefeuille.

Plus une entreprise a une empreinte carbone importante plus elle sera exposée à un risque de transition élevé.

La mesure de l'empreinte carbone est différenciée selon le secteur d'activité :

- À enjeux fort : une approche bottom-up est appliquée. Ce sont les secteurs très exposés au risque de transition et émettant une part significative de gaz à effet de serre (énergéticiens, transport, industries lourdes, etc.). Les émissions de scope 1, 2 & 3¹³ sont prises en compte et la stratégie future de l'entreprise est évaluée.
- À enjeux faible : une analyse simplifiée. Ce sont les secteurs émettant peu de gaz à effet de serre. Les émissions de scope 1 et 2 sont reportées si disponibles, sinon les émissions sont recalculées via des moyennes sectorielles. Un retraitement des doubles comptes est effectué¹⁴.

L'évaluation des émissions économisées mesure la contribution d'une entité à l'atténuation du changement climatique.



carbon4 | finance

¹³ Le Protocole des gaz à effet de serre (GHG Protocol) de 2001 sur la mesure des émissions de gaz à effet de serre des entreprises a distingué trois niveaux d'émissions :

- le scope 1 : émissions directes d'une entreprise

- le scope 2 : émissions indirectes liées à la consommation d'énergie fournie par d'autres sociétés : par exemple, les GES émis lors de la production de l'électricité consommée par l'entreprise

- le scope 3 : émissions indirectes liées à la chaîne de valeur amont (émissions des fournisseurs) et aval (émissions liées à l'utilisation des biens vendus) de l'entreprise

¹⁴ Cf Annexe – Traitement des doubles comptes dans la méthodologie CIA

Le rapport entre les émissions économisées et les émissions induites correspond au Carbon Impact Ratio (CIR)

Le CIR représente la capacité d'un acteur à réduire les émissions de GES par rapport aux émissions générées par son activité et ses produits. En tant que tel, il représente la contribution d'une entreprise à la transition vers une économie bas-carbone à un instant t.

La température du portefeuille est déterminée en positionnant les investissements sur une échelle de notation globale moyenne des constituants sous-jacents, calibrée avec deux indices de référence représentant les trajectoires 2 °C et 3,5 °C « Business as Usual »¹⁵.

Une courbe, utilisant ces deux références, débutant à + 1,5 °C et plafonnée à + 5 °C permet¹⁶, au travers de sa note moyenne globale, d'évaluer la hausse de température des investissements.

RÉSULTATS

82 % des actifs éligibles a été couvert par la méthodologie CIA.

Parmi les titres couverts, 76 % sont approchés par la méthode bottom-up et 24 % par la méthode simplifiée.

1/EMPREINTE CARBONE, ÉMISSIONS ÉCONOMISÉES ET CARBON IMPACT RATIO

Figure 27 : Résultats Empreinte carbone, émissions économisées et Carbon Impact Ratio

	groupe CCR	Benchmark BB Euro AG	Benchmark Stoxx 600	Benchmark composite
Empreinte carbone (tCO ₂ /M€ ev)	195	206	180	201
Emissions économisées (tCO ₂ /M€ ev)	30	23	18	22
Carbon Impact Ratio	0,15	0,11	0,10	0,11

Source : Carbon4Finance, groupe CCR

Pour chaque tonne de CO₂ induite, le portefeuille en évite plus que les benchmarks¹⁷

L'empreinte carbone du portefeuille groupe CCR est légèrement inférieure à celle du benchmark composite, le choix du groupe CCR de financer la transition s'illustre par le poids de l'empreinte carbone et à travers les émissions économisées.

Celles-ci sont notamment générées par les obligations vertes qui produisent des émissions évitées élevées, grâce à des projets dans les transports bas-carbones (infrastructures de train, bus, véhicules électriques, pistes cyclables), dans le renouvelable (production d'électricité, transmission et distribution, efficacité énergétique) et dans le secteur du bâtiment (construction et rénovation).

Le Carbon Impact Ratio du portefeuille est plus élevé que celui des benchmarks, cela indique que le groupe CCR a davantage réussi à identifier les opportunités et les acteurs réels de la transition climatique. Le portefeuille du groupe CCR est donc plus performant dans l'évaluation de la capacité d'une entreprise à réduire ses émissions, ou de sa capacité à éviter des émissions qui se seraient déroulées si l'acteur avait suivi un scénario dit habituel.

¹⁵ L'indice bas-carbone « Euronext Low Carbon 100 » représente la trajectoire 2°C. Il a été conçu spécifiquement pour refléter les besoins d'investissement pour atteindre un monde 2 °C sur la base des perspectives de l'AIE. Le scénario business as usual est basé sur le scénario de l'IPCC SSP3-7.0

¹⁶ Correspondants aux scénarii IPCC SSP1-1.9 et SSP5-8.5

¹⁷ Le portefeuille groupe CCR est essentiellement européen et exposé autour de 80 % d'obligations. Le groupe CCR a donc décidé de calculer un indice composite afin de refléter l'exposition du portefeuille. Le benchmark composite est une moyenne pondérée de l'indice BB Euro AG (80 %) et de l'indice Stoxx 600 (20 %)

2/TEMPÉRATURE

Le portefeuille groupe CCR est aligné avec une trajectoire à 2.6 °C, équivalent à un modèle plus performant que les scénarii Business as usual (3,5 °C) et les benchmark.

Figure 28 : Résultats température

	Température (°) à 2100
groupe CCR	2,6
Benchmark BB Euro AG	3
Benchmark Stoxx 600	2,8
Benchmark composite	3

Source : Carbon4Finance, groupe CCR

Ce calcul est une première approche. Le groupe CCR suivra sa trajectoire dans le temps afin de passer sous les 2 °C d'ici 2100.

B/ RISQUES PHYSIQUES : IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES INVESTISSEMENTS

En 2019, le groupe CCR s'est donné comme objectif d'analyser, à horizon 2021, le risque physique sur la totalité de son portefeuille détenu en direct (immobilier et financier).

En 2020 le portefeuille immobilier géré en direct a fait l'objet d'une mesure de ce risque par un outil propriétaire, à partir de l'expertise du Groupe en la matière (mesure de l'impact d'événements naturels sur les risques assurés).

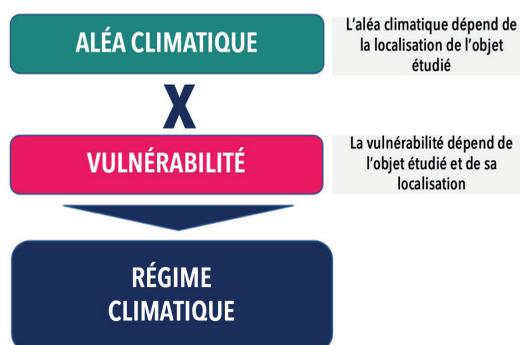
Le groupe CCR a décidé en 2021 d'analyser le risque physique de son portefeuille détenu en direct et d'étendre cette analyse à l'ensemble des fonds délégués (collectifs et dédiés), dépassant ainsi l'objectif fixé en 2019.

MÉTHODOLOGIE

Les risques physiques liés au changement climatique sont évalués par la méthodologie Climate Risk Impact Screening (CRIS).

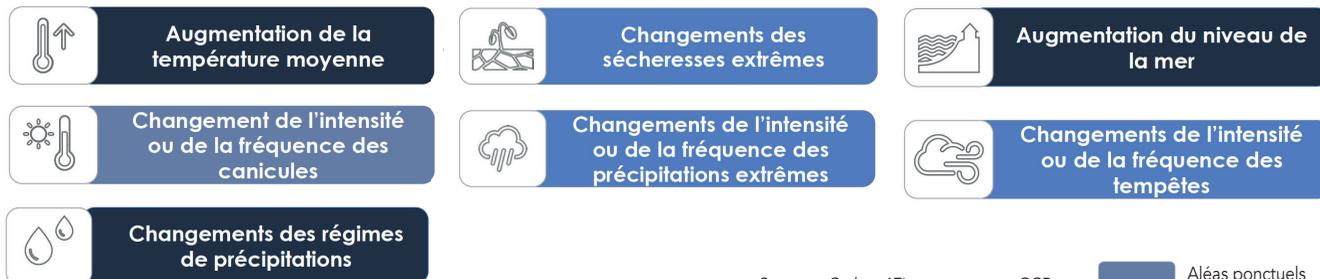
CRIS s'appuie en données d'entrée sur des informations financières descriptives des activités, y compris la répartition des revenus ou des actifs tangibles par pays et par secteur.

Ces informations sont ensuite combinées avec des données scientifiques sur les aléas climatiques et les vulnérabilités sectorielles et souveraines.



Les données de sortie de l'analyse permettent d'évaluer le risque de l'actif selon les trois scénarios climatiques du GIEC (cf schéma page suivante) sur un horizon de long terme (avec deux périodes : 2050 et 2100).

Les notes de risque allant de 0 à 99 (plus la note est élevée, plus le risque est important) sont présentées pour 7 aléas climatiques directs.



Source : Carbon4Finance, groupe CCR

Aléas ponctuels

Aléas chroniques

Ces notes de risque par aléa font ensuite l'objet d'une moyenne pondérée afin de calculer un score de risque global, appelé aussi score de risque multi-aléas. Le système de pondération accorde plus de poids aux risques extrêmes qu'aux risques chroniques, afin de tenir compte du fait que les risques extrêmes sont plus difficiles à prévoir que les risques chroniques.

La méthodologie CRIS ne comporte pas de risque de double compte.

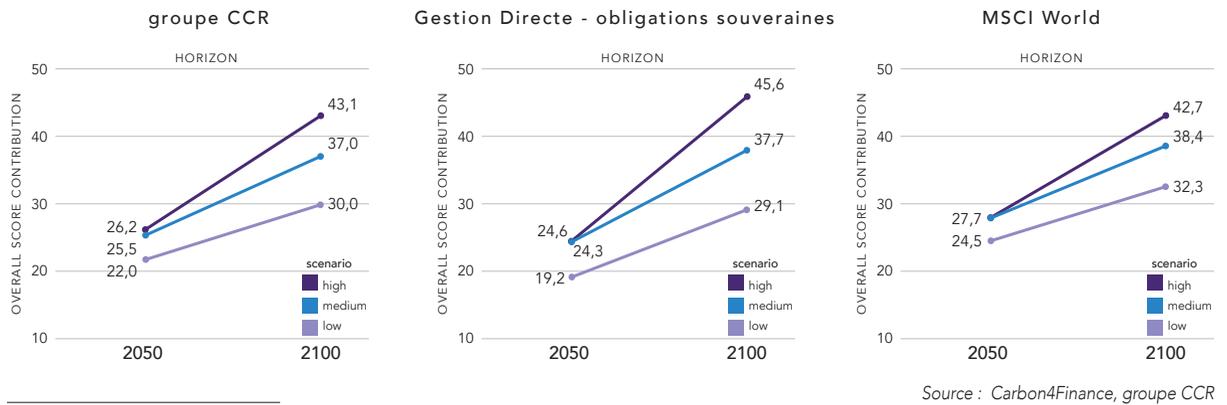
Les trois scénarios du GIEC :

- Scénario à faibles émissions (« **low** »), inférieur à 3°C en 2100, cohérent avec les scénarios RCP 4.5 et SRES B1 (les températures médianes augmentent régulièrement jusqu'en 2060, avant de se stabiliser sur le reste du siècle) ;
 - Scénario d'émissions moyennes (« **medium** »), supérieur à 3°C en 2100, conforme aux scénarios RCP 6.0 et SRES A1B (les températures médianes augmentent sensiblement pendant tout le siècle) ;
 - Scénario à fortes émissions (« **high** »), supérieur à 4°C en 2100, conforme aux scénarios RCP 8.5 et SRES A2 (les températures médianes augmentent de façon radicale et constante jusqu'à la fin du siècle).
-

RÉSULTATS

85 % des actifs éligibles a été couvert par la méthodologie CRIS.

Figure 29 : Résultats de l'évaluation du risque physique selon les trois scénarios



Score	niveau de risque
0-20	faible
20-40	modéré
40-60	moyen
60-80	élevé
80-100	aigu

Le portefeuille du groupe CCR montre une meilleure résistance dans les scénarios « bas » et « moyens ».

Ce moindre risque du portefeuille comparé à l'indice MSCI pour un scénario moyen à horizon 2050 s'illustre sur l'ensemble des aléas climatiques (excepté sur l'aléa changement en fréquence et intensité des sécheresses).

Figure 30 : Distribution des niveaux de risques par aléas climatiques

Scénario moyen à horizon 2050

	Augmentation du niveau de la mer	Changement de l'intensité ou de la fréquence des canicules	Changement de l'intensité ou de la fréquence des tempêtes	Changement des sécheresses extrêmes	Changement de l'intensité ou de la fréquence des précipitations extrêmes	Changement des régimes de précipitations	Augmentation de la température moyenne	Score de risque global
groupe CCR	37	29	26	19	27	11	15	25,5
MSCI World	39	29	34	13	29	11	17	27

Source : Carbon4Finance, groupe CCR

Il est en revanche légèrement au-dessus dans le scénario « élevé ». Ce score s'explique par l'exposition importante en obligations souveraines, classe d'actifs qui montre un niveau de risque plus important à horizon 2100.

03.4 EXPOSITION DE L'IMMOBILIER DÉTENU EN DIRECT AUX RISQUES CLIMATIQUES

Fort de son expertise en modélisation des risques physiques, le groupe CCR dispose d'une analyse très fine de l'exposition de son patrimoine immobilier détenu en direct aux risques de catastrophes naturelles et ceux liés aux aléas climatiques.

L'intégralité des actifs fait l'objet d'une cartographie des risques physiques via l'outil « BAT-ADAPT » (Bâtiments-ADAPTés), développé par l'OID en partenariat avec la Ville de Paris, l'ADEME, l'Agence Parisienne du Climat, l'Association des Directeurs immobiliers et le Plan Bâtiment Durable.

Bat-ADAPT analyse les risques climatiques à l'emplacement du bâtiment avec des projections temporelles à 2030, 2050, 2070 et 2090. Les vagues de chaleur, les sécheresses, les inondations et les submersions marines y sont évaluées. Une analyse croisée des risques climatiques et de la sensibilité du bâtiment permet d'obtenir sur une échelle de 1 à 5 la vulnérabilité aux différents aléas (plus la note est élevée, plus le risque est fort). L'outil permet de réaliser un diagnostic de vulnérabilité climatique d'un bâtiment à partir de la méthodologie suivante.

Nous avons décidé de préciser les données et résultats en intégrant les modélisations de CCR, en créant ainsi un outil propriétaire.

Sur la base de la cartographie de synthèse de l'impact des inondations en France, CCR a développé un indicateur complémentaire portant spécifiquement sur l'exposition des bâtiments aux zones inondables. Cette méthodologie se base sur la superposition d'un indicateur de sinistralité réelle basé sur les données relatives aux coûts et fréquences des sinistres historiques enregistrés par CCR et d'un indicateur de sinistralité potentielle basé sur la modélisation probabiliste de CCR et les données d'occupation du sol de « OSO Théia ».

La synthèse des impacts est classée en 6 catégories de « très faible » à « majeur ». L'ensemble de ces indicateurs est consolidé au sein d'un outil spécifique développé par CCR permettant un suivi effectif de l'exposition de son parc immobilier détenu en direct aux risques climatiques.

Les portefeuilles immobiliers de CCR et CCR Re ont un score de vulnérabilité modéré de 8/20 (plus le score est faible et plus le résultat est favorable). Cet exercice de cartographie et d'appréciation des risques physiques permet d'identifier les axes d'amélioration permettant de préserver la valeur des actifs et le bien-être des occupants.



Nathalie Orlhac Géomaticienne / Chef de projet au sein du Département Data Science & Actuariat

« Pour une meilleure connaissance de son portefeuille d'actifs face à une problématique d'adaptation des bâtiments au changement climatique, le département immobilier s'est doté d'un tableau de bord performant, fruit de la collaboration avec le département Data Science et Actuariat de la Direction des Réassurances Publiques.

Cet outil interactif permet à la fois de visualiser géographiquement les actifs CCR, les zones impactées par les inondations modélisées par CCR et d'avoir accès aux indicateurs de l'OID.»

GROUPE CCR, UN INVESTISSEUR ATTENTIF À LA BIODIVERSITÉ

04-1

LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT 52

04-2

RÉSULTATS D'EXPOSITION AUX RISQUES LIÉS À L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ 53

- A- Risques de transition : impact des investissements sur la biodiversité
- B- Risques physiques : dépendance du portefeuille aux services écosystémiques





04.1 LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'activité du groupe CCR à l'instar de toute autre entreprise est liée aux services écosystémiques¹⁸. Depuis plusieurs années, les rapports scientifiques, notamment ceux de l'IPBES¹⁹, alertent sur l'accélération de la détérioration de la biodiversité et font prendre conscience aux entreprises des risques liés à la perte de biodiversité et de la nécessaire maîtrise de leurs impacts ou pressions sur la diversité des écosystèmes et des espèces.

Ces pressions cartographiées par l'IPBES sont de cinq ordres : l'usage des sols, la surexploitation des ressources, les pollutions, le changement climatique et les espèces exotiques envahissantes.

Le Sommet de la Terre de 1992 à Rio²⁰ le plan stratégique 2011-2020 d'Aichi, la Convention sur la Diversité Biologique de 2021 fixent le cadre qui conduira à un avenir durable. Ce cadre a « pour objectif, d'ici à 2030 et à l'horizon 2050, de prendre d'urgence des mesures dans l'ensemble de la société pour conserver et utiliser durablement la biodiversité. Il vise aussi à assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Le tout afin de mettre la biodiversité sur la voie du rétablissement d'ici à 2030 au profit de la planète et des populations²¹».

Le groupe CCR analyse les actions qu'il peut mettre en œuvre pour préserver la biodiversité et cherche à évaluer sa dépendance aux services rendus par la nature pour réduire ce risque. Plusieurs études de prévention concernant l'efficacité des moyens basés sur la nature ont été réalisées.

Par la lutte contre le réchauffement climatique et par le financement de la transition énergétique, le Groupe concourt d'ores et déjà à la sauvegarde de la biodiversité.

Il a aussi décidé de s'engager dans la préservation de la biodiversité par des investissements dans des fonds thématiques :

Quand le béton écologique prend forme

VIA SON FONDS DÉDIÉ DE PRIVATE EQUITY-INNOVATION, CCR INVESTIT DANS GÉOCORAIL



«Nous luttons contre l'érosion et renforçons les ouvrages maritimes.»

Cette société lutte contre l'érosion du littoral, protège les ouvrages maritimes côtiers et les structures offshore. Elle utilise des procédés électrochimiques respectueux de l'environnement pour créer in situ une roche naturelle à partir des minéraux présents sur place. Ces solutions innovantes présentent une excellente compatibilité avec les formes de vie aquatique et ont donc un impact direct sur la prévention de la biodiversité.

LE GROUPE CCR INVESTIT DANS LA RÉHABILITATION DE FRICHES INDUSTRIELLES

Les fonds Ginkgo ont pour objet l'acquisition et la réhabilitation de friches industrielles polluées. Ginkgo vise à adopter une approche globale de la réhabilitation des terrains contaminés. L'objectif est de limiter le risque environnemental et sanitaire pouvant émerger de ces sites et d'assurer un recyclage des espaces constructibles afin de lutter contre l'étalement urbain et de remobiliser du foncier dans des zones souffrant d'une pénurie structurelle de terrains constructibles.

Pour le groupe CCR, la préservation de la biodiversité est un objectif qui peut être discriminant dans ses investissements. Ainsi, la question de l'impact de projet éolien sur l'écosystème marin ainsi que sur les migrations aviaires a poussé le Groupe à écarter certaines opportunités, et ce, dans l'attente d'un consensus scientifique.

¹⁸ Les services écosystémiques sont définis comme les services directs ou indirects que l'homme retire de la nature. Source : Svartzman et al. (2021)

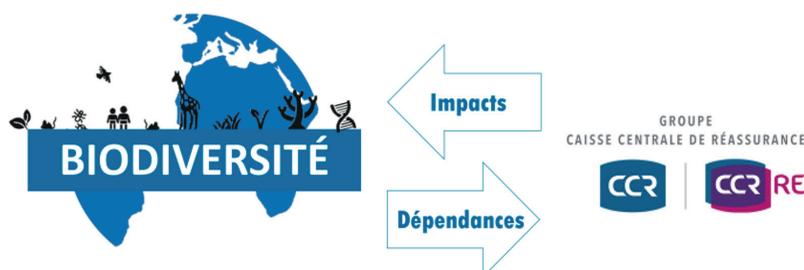
¹⁹ IPBES : Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem, institution équivalente au GIEC pour la biodiversité

²⁰ <https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf>

²¹ <https://www.cbd.int/doc/c/d40d/9884/b8a54563a8e0bf02c1b4380c/wg2020-03-03-fr.pdf>

04.2 RÉSULTATS D'EXPOSITION AUX RISQUES LIÉS À L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

Le groupe CCR a tenu²² à réaliser un premier exercice d'évaluation de l'impact de ses investissements sur la biodiversité. Cette évaluation initiale a permis d'appréhender de nouveaux concepts méthodologiques, dans la perspective d'une formation continue des équipes, et de nourrir la réflexion alimentant la politique ISR sur cette thématique.



ANALYSE : FOURNISSEUR DE DONNÉES ET PÉRIMÈTRE

Afin d'évaluer l'impact des investissements du Groupe sur la biodiversité ainsi que sa dépendance aux services écosystémiques, le groupe CCR a mandaté Carbon4Finance qui, en partenariat avec CDC Biodiversité, a développé une méthodologie conjointe Biodiversity Impact Analytics – Global Biodiversity Score (BIA-GBS).

L'étude a porté sur l'ensemble des obligations et actions d'entreprise détenues en direct et à travers les fonds dédiés mis en transparence (soit sur 34 % du montant total des actifs en valeur boursière).

La méthodologie actuelle surestime les impacts pour les obligations souveraines (elle ne déduit pas l'impact des exports dans le calcul des impacts des pays), le groupe CCR a donc choisi de ne pas les inclure dans le périmètre étudié cette année. Lorsque la méthodologie aura évolué et sera stabilisée, cela sera reconsidéré.

Sur l'échantillon soumis à l'analyse BIA, 90 % a été couvert par la méthodologie.

²² Dans l'attente de la tenue de la COP15 et des recommandations de la TNFD, Task-force on Nature-related Financial Disclosure., structure équivalent à la TCFD pour la biodiversité, et qui devrait publier des recommandations sur un cadre de gestion des risques liés à la nature et de disclosures d'ici septembre 2023

A/ RISQUES DE TRANSITION : IMPACT DES INVESTISSEMENTS SUR LA BIODIVERSITÉ

L'impact des investissements est évalué par l'empreinte biodiversité. Celle-ci représente l'équivalent d'un bilan carbone : plus une entreprise a une empreinte importante, plus elle sera exposée à un risque de transition élevé.

MÉTHODOLOGIE

L'outil GBS permet l'évaluation quantitative de la contribution des entreprises aux différentes pressions sur la biodiversité et de traduire ces pressions en impacts potentiels grâce au modèle GLOBIO. Carbon4Finance applique ensuite cet outil au portefeuille grâce à BIA.

Le GBS calcule l'empreinte biodiversité d'une activité économique, mesurée par l'abondance moyenne des espèces (ou MSA, Mean Species Abundance) égale au rapport entre la biodiversité observée et la biodiversité dans son état vierge.

Le MSA évalue l'intégrité écologique des écosystèmes sur une échelle allant de 0 % à 100 %. Au fur et à mesure que la pression s'accroît, le pourcentage diminue. Ainsi une forêt naturelle vierge aura un MSA égal à 100% tandis qu'une dalle de ciment aura un MSA de 0 %.

Cette évaluation est réalisée sur toute la chaîne de valeur. Les impacts scopes 1,2 et 3 sur les sites d'activité et en amont (fournisseurs, chaîne de distribution...) sont couverts dans cette étude (aval au cas par cas).

Le GBS a mis en place l'équivalent MSA.m² qui fournit la qualité de la biodiversité et sa quantité : 1 MSA.km² perdu équivaut à la destruction totale de 1 km² d'espace naturel initialement intact. Cette métrique fait apparaître deux niveaux d'agrégation: la combinaison de la biodiversité terrestre et aquatique (MSAppb) puis la combinaison des impacts statiques et dynamiques (MSAppb*). Ainsi les stocks et les flux des impacts sont comptabilisés : l'accumulation des impacts passés représente les impacts statiques, les impacts en cours les impacts dynamiques.

Cette mesure présente des limites, notamment liées au manque de disponibilité des données nécessaires à son calcul, ainsi qu'au recours à des approximations et la non prise en compte de toutes les pressions relevées par le IPBES (le milieu marin et les espèces invasives).

Afin de pouvoir comparer l'impact des portefeuilles, il est nécessaire d'utiliser l'indicateur d'intensité MSA.m²/K€ qui rapporte l'empreinte biodiversité au montant investi.

RÉSULTAT : EMPREINTE BIODIVERSITÉ-INTENSITÉ

Figure 31: Résultat empreinte biodiversité-intensité

intensité MSA.m ² /k€	Gestion directe corporate	BB Euro Agreggate
aquatique - dynamique	0,07	0,10
aquatique - statique	7,00	8,00
terrestre - dynamique	4,00	4,00
terrestre - statique	99,00	101,00

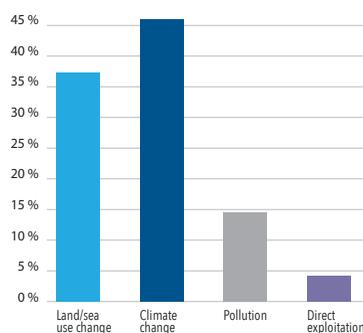
intensité MSA.m ² /k€	Fonds dédiés	Stoxx 600
aquatique - dynamique	0,08	0,10
aquatique - statique	7,00	10,00
terrestre - dynamique	5,00	4,00
terrestre - statique	95,00	128,00

Source : Carbon4Finance, groupe CCR

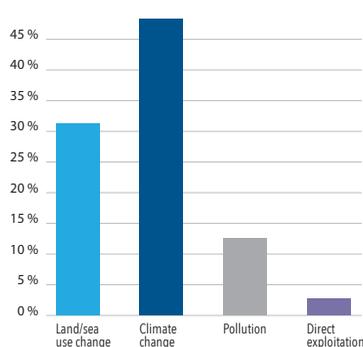
Il résulte que les portefeuilles du groupe CCR ont un impact moindre sur la biodiversité terrestre et aquatique par rapport aux benchmarks.

Figure 32 : Répartition par pression IPBES du score global

portefeuille gestion directe - corporate



portefeuille fonds dédiés



Source : Carbon4Finance, groupe CCR

Le changement climatique et l’occupation des sols sont les pressions prédominantes exercées par les entreprises investies du portefeuille Gestion Directe - Corporate et Fonds dédiés pour la biodiversité. Ces résultats justifient l’approche initiale du groupe CCR de prise en compte de la biodiversité par la lutte contre le réchauffement climatique.

LIMITE

Le groupe CCR reconnaît la difficulté d’utiliser un indicateur seul pour appréhender la multi dimension et la complexité de la biodiversité. En effet, la biodiversité ne couvre pas seulement les écosystèmes et les formes de vie, mais aussi les relations et interactions qui existent entre les différents organismes qui peuplent la biosphère et ces organismes et leur environnement : « *It is illusory to hope to describe biodiversity by a single indicator* » (Chevassus-au-Louis et al., 2009).

B/ RISQUES PHYSIQUES : DÉPENDANCE DU PORTEFEUILLE AUX SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Après un premier exercice d’évaluation de l’impact de ses investissements sur la biodiversité, conformément au principe de double matérialité, le groupe CCR a tenté d’évaluer sa dépendance à la biodiversité. Ici, c’est le risque physique qui est évalué par la dépendance aux services écosystémiques, appelé score de dépendance.

La base de données ENCORE permet d’établir un lien de dépendance entre les quatre thèmes écosystémiques (détaillés en 21 services écosystémiques) et les différents procédés de production (86 secteurs d’activités sont couverts). ENCORE attribue des scores de dépendance (ou de matérialité) qui sont le produit de deux facteurs : le degré de perturbation des processus de production si le service écosystémique venait à disparaître, et les pertes financières attendues qui en découleraient. La méthodologie reste en développement, et s’alimente de la base de données ENCORE²³ et la nomenclature EXIOBASE²⁴.

Le groupe CCR a réalisé une étude dont il ressort que le score de dépendance de son portefeuille est inférieur à celui de plusieurs indices benchmark²⁵.

Ces différentes mesures présentent des limites liées à leur stade de développement. Cependant, elles permettent une première sensibilisation et un premier état des lieux quantitatifs nécessaires dans le développement de la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité dans la gestion d’actifs du groupe CCR.

Le groupe CCR renforcera son approche de la biodiversité par une stratégie d’alignement avec les objectifs à horizon 2030. Il contribuera par ses investissements à limiter la dégradation et l’aggravation de la perte de biodiversité, et à favoriser la reconstitution des écosystèmes naturels.

²³ Méthodologie ENCORE, développée par Natural Capital Finance Alliance, 2021 (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure)

²⁴ nomenclature EXIOBASE qui relie 163 industries à 86 processus de production ENCORE

²⁵ Le portefeuille du groupe CCR a un score de dépendance scope 1 de 10,7 %, comparé à 11% pour l’indice MSCI World ; 10,9 % pour l’indice BB Euro Aggregate et le Stoxx 600

05 ANNEXES

05-1	INDEX DES FIGURES	57
05-2	FOCUS MÉTHODOLOGIQUE	58
05-3	RÉSULTATS CCR ET CCR RE	62
05-4	TABLEAUX DE CORRESPONDANCES AVEC LES INFORMATIONS PRÉVUES PAR LE DÉCRET ET AVEC LES RECOMMANDATIONS TCFD	63

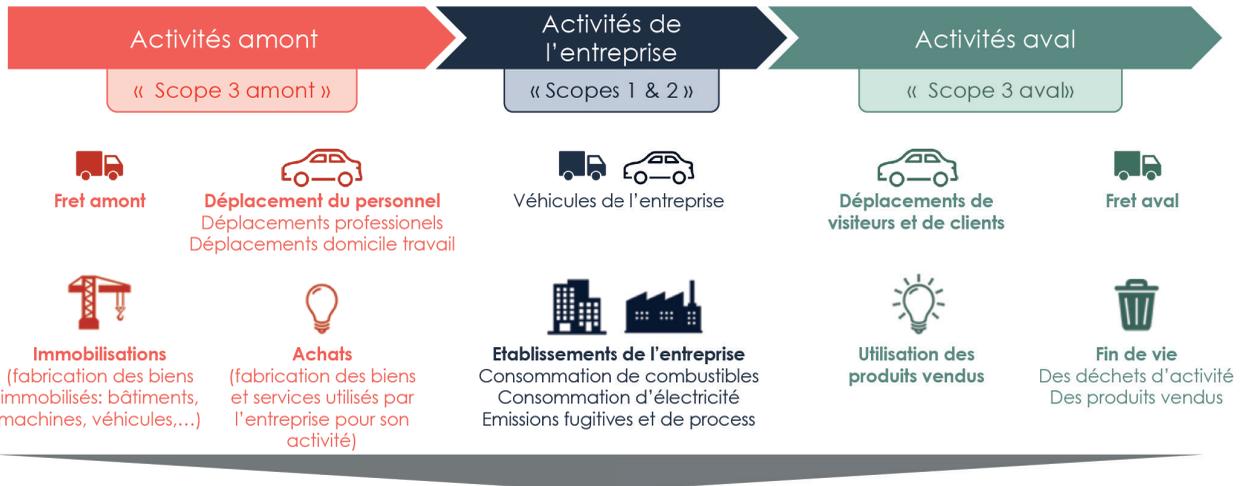
05.1 INDEX DES FIGURES

<i>Figure 1 : Ambitions et leviers d'actions associés aux trois piliers</i>	<i>page 10</i>
<i>Figure 2 : Objectif général de contribution à la performance financière de long terme du groupe CCR</i>	<i>page 11</i>
<i>Figure 3 : Programme d'investissement sur les trois piliers</i>	<i>page 11</i>
<i>Figure 4 : Structure du portefeuille du groupe CCR au 31/12/2021 et mise en transparence (en % par catégorie d'investissements ; valeur boursière)</i>	<i>page 12</i>
<i>Figure 5 : Prestataires CCR sur les enjeux ESG-Climat et Biodiversité</i>	<i>page 13</i>
<i>Figure 6 : Comitologie</i>	<i>page 14</i>
<i>Figure 7 : Charte de fonctionnement - Groupe ISR</i>	<i>page 15</i>
<i>Figure 8 : Une approche responsable au-delà des investissements</i>	<i>page 17</i>
<i>Figure 9 : Encours en social & sustainable bonds (gestion directe)</i>	<i>page 20</i>
<i>Figure 10 : Part des encours délégués à des sociétés de gestion</i>	<i>page 24</i>
<i>Figure 11 : Répartition des encours en gestion déléguée, selon le règlement SFDR</i>	<i>page 24</i>
<i>Figure 12 : Thématiques des questionnaires</i>	<i>page 25</i>
<i>Figure 13 : Encours en obligations durables dans les fonds dédiés</i>	<i>page 26</i>
<i>Figure 14 : Enjeux ESG définis dans la matrice de matérialité de l'OID</i>	<i>page 27</i>
<i>Figure 15 : Travaux d'amélioration de la performance énergétique</i>	<i>page 28</i>
<i>Figure 16 : Consommation d'eau totale des immeubles</i>	<i>page 29</i>
<i>Figure 17 : Tableau récapitulatif des analyses ESG-Climat-Biodiversité par classes d'actifs</i>	<i>pages 30 & 31</i>
<i>Figure 18 : Score ESG du groupe CCR comparaison historique et indices de référence</i>	<i>page 32</i>
<i>Figure 19 : Allocation géographique du score ESG</i>	<i>page 33</i>
<i>Figure 20 : Allocation sectorielle du score ESG</i>	<i>page 33</i>
<i>Figure 21 : Répartition du portefeuille par scores ESG et niveau de controverse</i>	<i>page 33</i>
<i>Figure 22 : Synthèse des engagements énergies fossiles</i>	<i>page 36</i>
<i>Figure 23 : Encours en obligations vertes - gestion directe</i>	<i>page 37</i>
<i>Figure 24 : Encours en obligations vertes - fonds dédiés</i>	<i>page 38</i>
<i>Figure 25 : Exposition du portefeuille aux énergies fossiles</i>	<i>page 42</i>
<i>Figure 26 : Portefeuille groupe CCR mis en transparence - Analyse C4F éligibilité</i>	<i>page 43</i>
<i>Figure 27 : Résultats Empreinte carbone, émissions économisées et Carbon Impact Ratio</i>	<i>page 45</i>
<i>Figure 28 : Résultats température</i>	<i>page 46</i>
<i>Figure 29 : Résultats de l'évaluation du risque physique selon les trois scénarios</i>	<i>page 48</i>
<i>Figure 30 : Distribution des niveaux de risques par aléas climatiques</i>	<i>page 48</i>
<i>Figure 31 : Résultat empreinte biodiversité-intensité</i>	<i>page 54</i>
<i>Figure 32 : Répartition par pression IPBES du score global</i>	<i>page 55</i>
<i>Figure 33 : Structure du portefeuille de CCR et de CCR Re au 31/12/2021 et mise en transparence (en % par catégories d'investissements ; valeur boursière)</i>	<i>page 62</i>

05.2 FOCUS MÉTHODOLOGIQUE

MÉTHODE CIA, FOCUS SUR LE CALCUL DU BILAN CARBONE

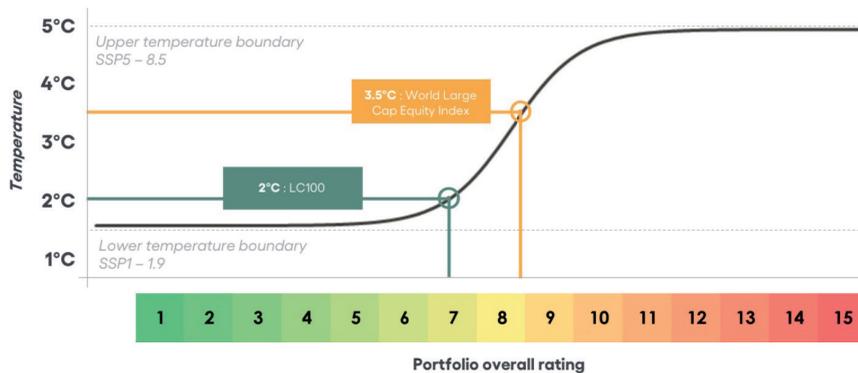
Scope 1, 2, 3



La méthodologie et les sources utilisées sont basées sur le Protocole des Gaz à Effet de Serre développé par le WRI et le WBCSD.

carbon4 | finance

Scénarios utilisés



carbon4 | finance

TRAITEMENT DES DOUBLES COMPTES DANS LA MÉTHODOLOGIE CIA

Le double compte des émissions a lieu lorsque la même tonne d'émissions de GES est comptabilisée plus d'une fois dans un portefeuille, généralement en raison de la compilation des émissions induites et économisées :

- au sein de la chaîne de valeur sectorielle
- entre différents secteurs de l'économie mondiale
- au sein d'une entité souveraine et de toutes les entreprises englobées dans cette entité.

La méthodologie CIA traite chaque cas séparément afin de limiter autant que possible le double comptage.

Traitement des doubles comptes au niveau de la même chaîne de valeur

Le fait de mesurer les émissions indirectes du Scope 3 peut conduire à un double compte pour les entreprises du même secteur, au niveau de l'entreprise - en particulier pour les entreprises intégrées verticalement.

Pour éviter cette première série de double compte, CIA considère que la somme de toutes les émissions induites et des émissions économisées qui ont été accumulées lors de la création du produit final est proportionnelle à la valeur ajoutée de l'entreprise dans la création du produit final. Le total des émissions induites et des émissions économisées dues aux produits vendus (quantifiées au niveau de l'entreprise) est multiplié par la part de l'entreprise dans la valeur ajoutée totale tout au long de la chaîne de valeur. Cependant, la valeur ajoutée par une entreprise sur des produits spécifiques est rarement divulguée, la méthodologie de CIA calcule donc la part de l'entreprise dans sa chaîne de valeur.

Ainsi, pour une catégorie de produits donnée, multiplier les émissions indirectes induites par la part de l'entreprise dans la chaîne de valeur devient équivalent à multiplier les émissions indirectes induites par 1€ du produit final par la valeur ajoutée de l'entreprise, en termes monétaires. La même règle s'applique aux émissions économisées.

Traitement des doubles comptes entre différents secteurs de l'économie mondiale

Le double compte tend également à se produire entre trois catégories d'acteurs dans l'économie mondiale :

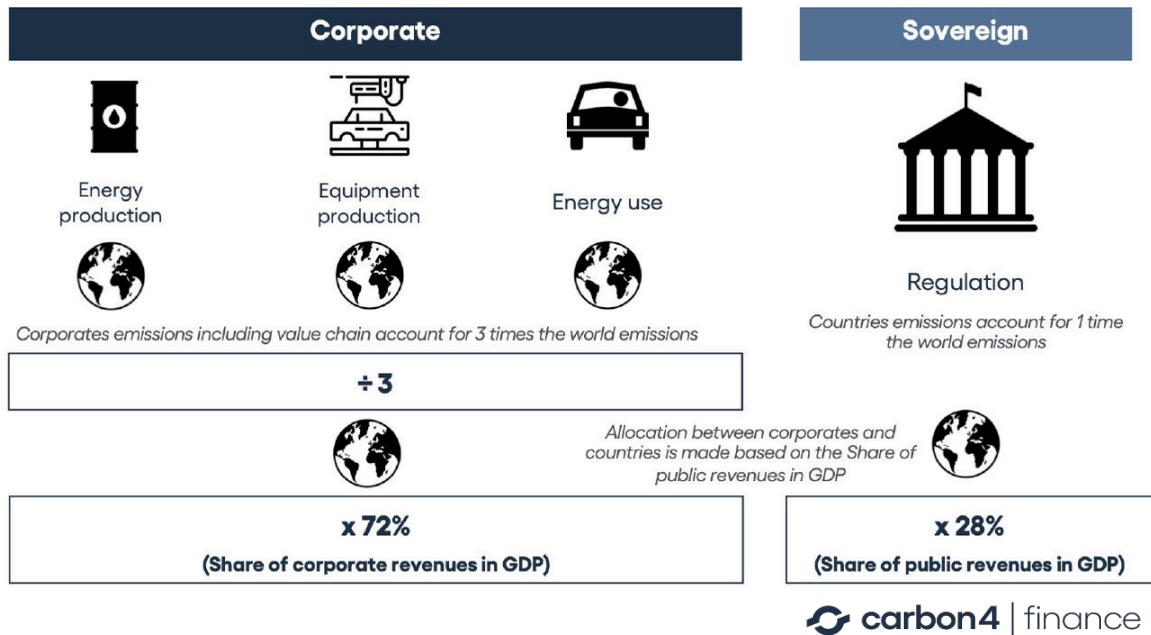
- les fournisseurs d'énergie (e.g. la compagnie pétrolière qui fournit le carburant)
- les entreprises à forte intensité d'énergie et de carbone (e.g. société exploitant des camions)
- les entreprises fournissant des équipements et des solutions (e.g. le fabricant du camion).

Par conséquent, la méthodologie CIA retraite les chiffres totaux des émissions de GES en attribuant un tiers des émissions de chaque catégorie. Les émissions induites et les émissions économisées sont toutes deux retraitées de cette manière, éliminant ainsi la plupart des comptabilisations multiples au niveau du portefeuille

Traitement au sein d'une entité souveraine et de toutes les entreprises englobées dans cette entité.

Une autre élimination de double compte est appliquée sur les portefeuilles. En effet, à l'échelle macroéconomique, le PIB est impacté par les revenus des entreprises et des souverains. Pour éliminer la comptabilité multiple dans les portefeuilles, un ratio est appliqué sur chaque catégorie d'émetteurs, représentant la part de l'entreprise ou du souverain dans le PIB moyen.

La figure suivante décrit comment CIA résout le problème de ce double compte spécifiquement.



Grâce à ces trois principes, la méthodologie CIA permet d'éviter les problèmes les plus courants de double compte. En outre, le retraitement séparé des émissions induites et des économies d'émissions fournit des informations précieuses, d'autant plus que les résultats ne sont pas faussés et sont hautement comparables.

DÉFINITION DE LA BIODIVERSITÉ ET PRESSIONS EXERCÉES PAR L'ACTIVITÉ HUMAINE

Il y a plusieurs niveaux de biodiversité :

- Les gènes : ce qui nous compose.
- Les espèces : ce qui est vivant (moutons, vers de terre, etc).
- Les écosystèmes : ce qui n'est pas vivant (le lac, la montagne, le caillou, etc).

La biodiversité peut être déclinée sous 8 actifs de capital naturel... :

Atmosphère	Minéraux	Relief terrestre	Espèces
Habitats	Relief marin	Sols et sédiments	Eaux

... qui fournissent chacun des services écosystémiques qu'il est possible de réunir en 4 thèmes majeurs.

- L'approvisionnement : avantages matériels que l'on peut tirer des écosystèmes (qui peuvent être végétal ou animal).
- La régulation : afin de rendre la planète habitable (par exemple la régulation du climat par la séquestration du carbon).
- L'habitation : ce qui permet aux espèces vivantes de pouvoir vivre et se reproduire dans un milieu adéquat.
- Le culturel : les bénéfices immatériels ou spirituels que peut tirer l'humanité des écosystèmes via l'enrichissement des connaissances.

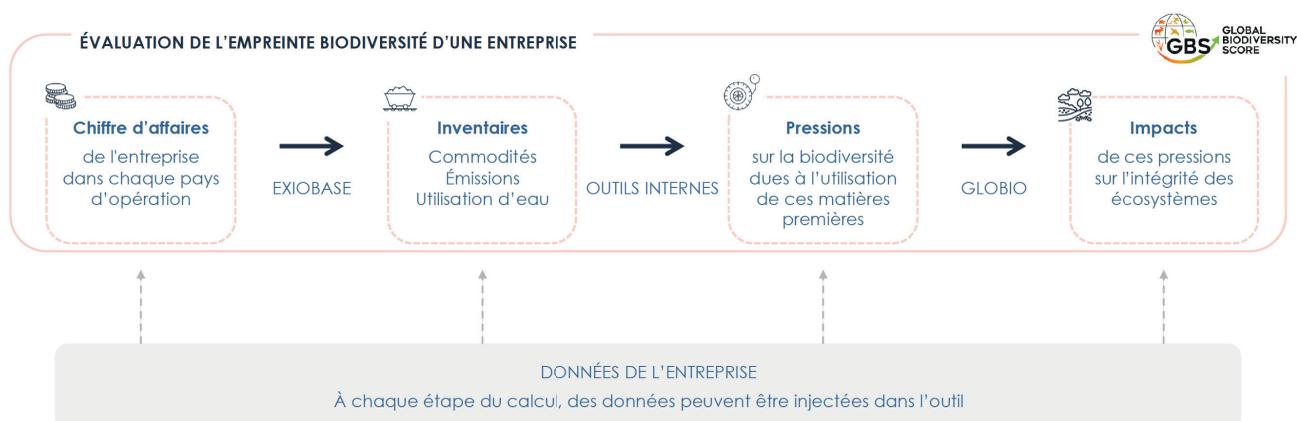
BIA GRS : MÉTHODOLOGIE

L'IPBES a cartographié cinq grandes pressions directes responsables de l'érosion de la biodiversité.

Le modèle GBS en couvre une majeure partie :

PRESSIONS IPBES	PRESSIONS GBS / GLOBIO		
	Terrestre	Eau douce	Marin
Changement d'usage des sols et des mers	Usage des terres Fragmentation Enrochement	Conversion des zones humides	Non couvert
Exploitation directe	Pressions dues à l'extraction des ressources (agriculture, bois, mines...)	Perturbation du système hydrique du à l'usage de l'eau	
Changement Climatique	Changement Climatique	Perturbation hydrologique due au changement climatique	
Pollution	Dépôts aériens azotés Ecotoxicité	Usage des sols dans les zones humides Eutrophication de l'eau douce Ecotoxicité	
Espèces invasives	Non couvert		

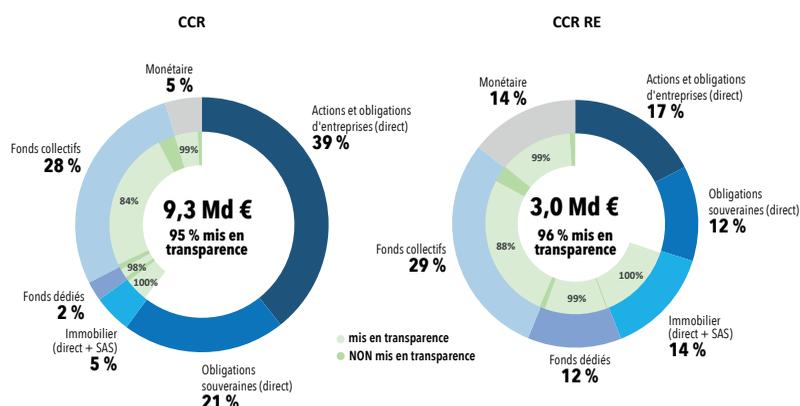
Le GBS évalue les pressions exercées sur la biodiversité et leur impact sur l'état des écosystèmes à l'aide du modèle GLOBIO.



05.3 RÉSULTATS CCR ET CCR RE

TABLEAUX DE RÉSULTATS POUR CCR ET CCR RE

Figure 33 : Structure du portefeuille de CCR et de CCR Re au 31/12/2021 et mise en transparence (en % par catégories d'investissements ; valeur boursière)²⁶



Les résultats suivants proviennent de la plateforme Sequantis Transition Monitor sur la base de données Carbon4Finance²⁷ et Sustainabilitytics.

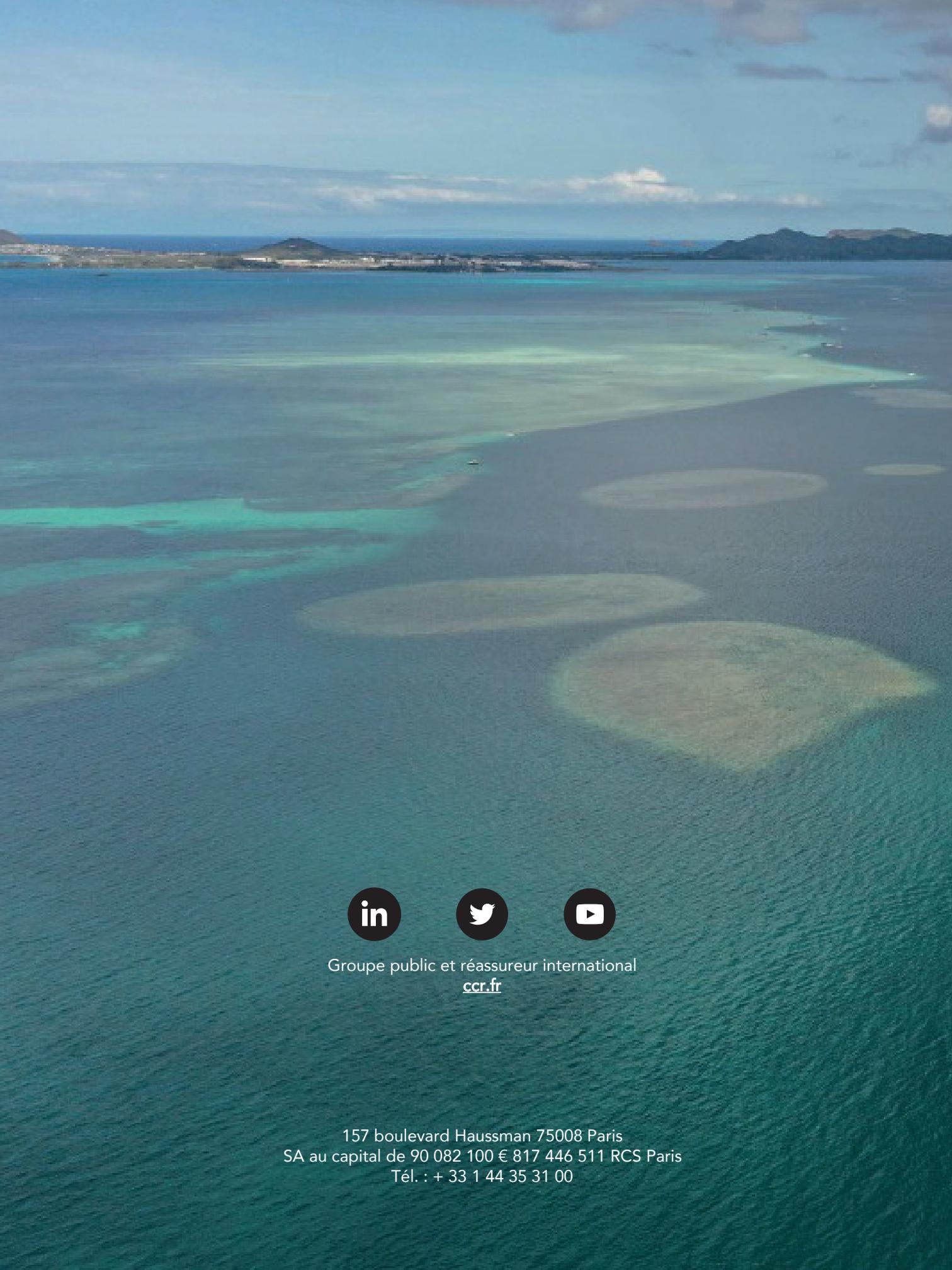
	CCR	CCR Re
% du portefeuille éligible à l'analyse (non éligible : immobilier détenu en direct, fonds non mis en transparence, non coté)	90 %	88 %
Analyse ESG		
Taux de couverture		
Couvert	89 %	80 %
Non Couvert	11 %	20 %
Résultats		
Score ESG	19 = risque bas	20,6 = risque bas
E	2,2	2,5
S	4,7	3,9
G	12,1	14,2
Analyse Climat		
Taux de couverture		
Couvert	86 %	78 %
Non Couvert	14 %	22 %
Résultats		
Empreinte carbone (tCO ₂ /M€)	153	212
Emissions économisées (tCO ₂ /M€)	15	17
Carbon Impact Ratio	0,09	0,08
Température à 2100 (°C)		
Idem groupe CCR		
Exposition en obligations durables		
Social, sustainable bonds détenus en direct (% total actif)	5,0 %	1,4 %
Green bond (% total actif)	4,8 %	3,6 %
Exposition charbon		
Poids des émetteurs dont l'activité est liée au charbon (% total actif)	0,22 %	0,30 %
Poids retraité par la part du charbon dans le chiffre d'affaire de l'émetteur	0,04 %	0,05 %

²⁶ Le portefeuille groupe CCR n'est pas la somme des portefeuilles CCR et CCR Re : il faut retraiter de la participation/prêt intra-groupe

²⁷ Les résultats de l'analyse climat via la plateforme Sequantis Transition Monitor peuvent légèrement différer de ceux provenant directement de Carbon4Finance en raison d'une couverture de données distincte (notamment sur le traitement des obligations vertes).

05.4 TABLEAU DE CORRESPONDANCES AVEC LES INFORMATIONS PRÉVUES PAR LE DÉCRET N°2021-663 DU 27 MAI 2021 RELATIVES AU REPORTING EXTRA-FINANCIER DES INVESTISSEURS

1°	Informations relatives à la démarche générale de l'entité	01.2 La stratégie d'investissement responsable 02.2 Démarche ESG
2°	Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité	01.2 B/Politique d'investissement responsable 01.2 C/Gouvernance
3°	Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	01.2 C/Gouvernance
4°	Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en oeuvre	02.2 La démarche ESG
5°	Informations relatives à la taxinomie européenne et aux combustibles fossiles	03.2 C/Mesure part verte et part brune
6°	Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	03 Groupe CCR, un acteur du climat
7°	Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	04 Groupe CCR, un investisseur attentif à la biodiversité
8°	Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques	03.3 Résultats d'exposition aux risques climatiques 04.2 Résultats d'exposition aux risques liés à l'érosion de la biodiversité



Groupe public et réassureur international
ccr.fr

157 boulevard Haussman 75008 Paris
SA au capital de 90 082 100 € 817 446 511 RCS Paris
Tél. : + 33 1 44 35 31 00